

Un tabou à déconstruire

Quels liens peut-il bien y avoir entre migration et terrorisme ?



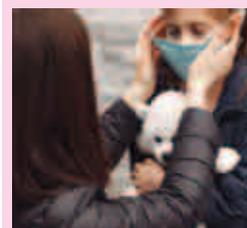
Lire pages 2-3-4

Pfizer annonce que son vaccin est efficace à 90%



Page 5

Pour la protection des enfants Covid+ Encore faut-il que les tests soient de la partie



Page 5

Monétisation de la dette publique au Maroc Pourquoi s'en priver en temps de crise ?



Pages 16-17

Début du stage de préparation du Onze national au Centre de football Mohammed VI



Page 30

Un tabou à déconstruire

Quels liens peut-il bien y avoir entre migration et terrorisme ?



Menace terroriste, trafic et immigration irrégulière, tout cela se vaudrait-il ? Selon Emmanuel Macron, il faut intensifier la lutte contre cette forme d'immigration ainsi que contre les réseaux de trafiquants « qui, de plus en plus souvent, sont liés aux réseaux terroristes ». Il plaide également pour une refondation « en profondeur » des règles régissant l'espace Schengen de libre circulation en Europe et pour « un plus grand contrôle » des frontières.

Et pour joindre l'acte à la parole, le président français a envoyé dernièrement son ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, au Maroc, en Algérie et en Tunisie afin de présenter aux autorités de ces pays une liste de leurs ressortissants en situation irrégulière et soupçonnés de radicalisation, que la France souhaite expulser.

Selon des chiffres du ministère français de l'Intérieur rapportés par l'AFP, la France compte 231 étrangers en situation irrégulière suivis pour "radicalisation", dont une soixantaine de Tunisiens, autant de Marocains et un peu plus d'Algériens, et a fait de leur expulsion une priorité.

Gérald Darmanin a évoqué également la relance de la coopération en matière d'éloignement, entravée par la fermeture des frontières en raison de la pandémie de Covid-19, alors que les départs irréguliers ont augmenté depuis le Maghreb.

Y a-t-il un lien entre migration et terrorisme, entre les flux migratoires contemporains et les attentats islamistes, entre les migrants et les djihadistes ?

Les personnes impliquées dans les derniers attentats qui ont frappé la France sont-elles que des migrantes ? Ont-elles infiltré les réseaux migratoires pour les utiliser ? Proviennent-elles de milieux immigrés ?

Jean-Baptiste Meyer, directeur de recherche, laboratoire Population environ-

nement développement, (L.PED) soutient dans son article « Le lien entre migration et terrorisme, un tabou à déconstruire, 2016 » que les terroristes islamistes en France et en Belgique ne sont généralement pas des migrants. Ils sont essentiellement de nationalité française ou belge. « Le seul migrant intervenant dans les attentats de janvier 2015, par exemple, est au contraire un héros : c'est l'employé qui a sauvé des clients enfermés dans l'Hyper Cacher. Plus tard, des individus venus de Syrie se sont glissés parmi les réfugiés transitant par la Grèce et l'Europe centrale, mais avec des passeports trafiqués. Par ailleurs, une étude statistique est mobilisée, avec toute la rigueur nécessaire. Elle souligne une corrélation entre les pays receveurs de migrants provenant de zones sensibles et les occurrences de terrorisme chez leurs hôtes. Mais la migration s'avère aussi, de la même façon, être un facteur de réduction proportionnelle de telles violences, par sa propagation d'effets bénéfiques, naturellement pacificateurs », explique-t-il. Et de préciser que sur près de 5 millions de Français de religion musulmane, à peine un millième, soit environ 5000, est répertorié comme djihadiste potentiel ou avéré. Et encore, parmi ces derniers, y en a un certain nombre, probablement plus du quart, qui sont français « de souche ».

En revanche, Jean-Baptiste Meyer avance que les attentats ont produit des conditions expérimentales contrôlées permettant d'isoler des acteurs et de rendre possible une analyse particulière. « Ils montrent sans équivoque que, s'il y a peu de migrants parmi les terroristes, ils sont tous en revanche issus de l'immigration. Leur origine géographique ou celle de leurs parents se situe au Maghreb, dans des pays dont ils peuvent avoir gardé la nationalité. Ils revendiquent tous l'islam, d'une façon ou d'une autre. Leur mobilité spatiale est no- toire avec des séjours en Europe mais

aussi, bien souvent, en Syrie, en Afghanistan, au Pakistan, en Turquie et au Yémen. Les recoupements systématiques de ces quelques variables entre tous ces profils ne sont guère le fruit du hasard. Ils marquent bien des caractéristiques partagées dont il convient de saisir l'incidence sur leurs actes », a-t-il observé.

Pour comprendre cette relation entre terrorisme et migration, Abdellah Rami, spécialiste des groupes djihadistes, avance une lecture historique. Selon lui, historiquement, l'intégrisme religieux musulman violent a été, à ses débuts, un intégrisme local orienté vers un ennemi proche (les gouvernements). « En d'autres termes, il s'agit d'un intégrisme circonscrit dans l'espace national qui n'avait ni les capacités ni les moyens pour se propager au-delà des frontières nationales. Et il a fallu attendre les années 80, notamment avec le déclenchement de la guerre en Afghanistan pour que ce courant idéologique se répande au-delà des frontières nationales avec une migration massive des moudjahidines, et notamment leurs leaders vers l'Afghanistan. Plusieurs pays arabes ont considéré cette migration collective comme une solution pour contenir les adeptes de ce courant », nous a-t-il expliqué.

Et d'ajouter que la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ont exacerbé cette tendance migratoire notamment avec l'éclatement de nombreux foyers de guerre dans plusieurs zones géographiques (guerre du Golfe I, guerre d'Afghanistan II, guerre d'Algérie, guerre de Bosnie-Herzégovine). « Pendant cette période, plusieurs pays arabes ont ouvert leurs frontières devant les candidats à la migration (les djihadistes), désireux de rejoindre ces zones de conflits, notamment les chefs intégristes. Cette mobilité a eu pour conséquence l'émergence des pôles du salafisme djihadiste en Europe et le déplacement du centre de gravité de ce sala-

fisme du Moyen-Orient vers l'Europe. Une mutation qui s'est traduite par l'apparition de réseaux de soutien, d'exportation des armes et d'aide logistique en Europe.

Les salafistes ont, en fait, profité de la liberté de circulation et de la complicité de certains gouvernements européens pour propager leurs idées, mobiliser leurs troupes et planifier des actions violentes et cela a duré jusqu'aux attentats du 11 septembre. Rappelons, à ce propos, que le commando terroriste, acteur de l'attentat de 1994 à l'hôtel Asni à Marrakech, était composé de trois ressortissants français d'origine algérienne et marocaine élevés à La cité des 4000 à La Courneuve (Seine Saint-Denis), nous a-t-il affirmé.

Abdellah Rami, comme d'autres chercheurs, pense que la migration se présente comme un élément fondamental de la situation actuelle. Elle permet de mettre en perspective les événements et d'expliquer un peu mieux un présent sidérant. Paraphrasant Jean-Baptiste Meyer, il a ajouté : « La lecture historique montre à quel point la migration a constitué un élément important dans la propagation de l'intégrisme. Et du coup, nous pouvons dire qu'il y a une relation dialectique entre terrorisme et migration. Cette relation est aujourd'hui plus palpable avec la mondialisation qui a donné un coup de fouet à la migration des intégristes en transformant l'intégrisme en un phénomène transnational », a-t-il souligné.

Le chercheur estime que les facteurs permettant le développement de l'intégrisme sont plus répandus aujourd'hui en Europe que dans le monde arabe et que le contexte de l'Etat de droit et celui des libertés et des droits de l'Homme permettent une liberté d'action qui n'existe pas dans les pays où il y a un contrôle et une compréhension plus profonde du phénomène intégriste.

Hassan Bentaleb

Hocine Zeghib, maître de conférences honoraire de droit public à l'université Paul Valéry-Montpellier III

Le président Macron essaie de rassurer mais de manière, hélas, peu rassurante !



Emmanuel Macron déclare la guerre au terrorisme et à la migration irrégulière. L'assassinat du professeur d'histoire Samuel Paty et l'attentat dans la basilique de Nice commis respectivement par un immigré tchétchène et un Tunisien arrivé clandestinement en France en provenance d'Italie ont remis au goût du jour le débat sur les liens entre terrorisme et migration. Pour plusieurs observateurs, le nouveau positionnement du président Macron traduit un basculement à droite, voire l'extrême droite. En effet, la relation entre l'immigration et le terrorisme a été souvent utilisée comme argument par l'extrême droite mais rarement par le reste de la classe politique. Retour sur cette mutation avec Hocine Zeghib, maître de conférences honoraire de droit public à l'université Paul Valéry – Montpellier III

Libération : Les dernières annonces du président Macron concernant la lutte contre la menace terroriste, les trafics et l'immigration illégale, répondent-elles à de réelles menaces sécuritaires ou s'agit-il d'une action purement politique (contexte électoral oblige) ?

Hocine Zeghib : Différents projets d'ordre législatif, notamment, suivis ou précédés d'annonces parfois fracassantes du président Macron, occupent la scène politique et médiatique française de ces dernières semaines. Le contexte sanitaire, couplé au contexte sécuritaire, leur donne une tonalité particulière et les inscrit dans une surenchère partisane, particulièrement délétère, aussi bien au sein de la droite traditionnelle que, a fortiori, au sein de l'extrême droite, toutes tendances confondues : « droite épéniste » et « droite hors les murs ». Le concours Lépine des meilleures trouvailles pour combattre le terrorisme islamiste, bien souvent assimilé aux immigrés de confession musulmane ou supposés tels, pouvait alors s'ouvrir : Guantanamo à la française, déportation aux îles Kerguelen, surveillance à vie des personnes condamnées pour islamisme ayant purgé leur peine mais que l'on ne peut expulser, etc. La liste est hélas encore longue. Pour être précis, la nouveauté dans cette triste compétition, c'est la convergence de plus en plus forte entre les idées anti-immigrés musulmans autrefois portées par la seule

extrême droite et celles désormais revendiquées sans plus aucun complexe, bien au contraire, par une large frange de la droite traditionnelle, le tout se prévalant d'une opinion publique travaillée par la



La nouveauté aujourd'hui, c'est la convergence de plus en plus forte entre les idées anti-immigrés musulmans et celles désormais revendiquées sans plus aucun complexe par une large frange de la droite traditionnelle

peur de la Covid-19 et des attentats terroristes la rendant de plus en plus réceptive aux sirènes des discours sécuritaires, voire à l'autoritarisme. L'offensive politique et médiatique du président Macron s'inscrit dans ce contexte, en subit le contrecoup, y résiste faiblement, veut en anticiper les effets politiques et s'enfoncé chaque jour davantage dans une sorte de surenchère pensée pour être suffisamment autonome tout en conservant en ligne de mire la (re) conquête d'une large base électorale en vue de 2022. En somme, le perpétuel « en même temps » macronien, sauf que cette fois, la pression de la droite lui fait franchir une ligne rouge dangereuse le faisant basculer, doucement mais sûrement, dans le camp de ceux qui entrent en compétition ouverte avec les droites sur leur terrain favori : le combat contre l'immigration irrégulière en lien avec le terrorisme islamiste. Sa récente déclaration du 5 novembre, faite depuis les Pyrénées Orientales, se love dans ce flou qui se veut à la fois ferme et conscient de ses limites. Raison pour laquelle le président Macron tente de convaincre en interne en se plaçant dans le sillage des idées des droites et en externe, tout en espérant des retombées internes sur les musulmans de France, multiplie les prises de paroles pour rassurer les pays musulmans peu enthousiastes de ses prises de positions à la suite des récents attentats terroristes. Bref, si les menaces ▶▶





►► sécuritaires existent bel et bien, l'arsenal juridique pour y faire face existe déjà même s'il faut s'intéresser davantage aux réseaux sociaux et il n'est pas apporté la preuve intangible qu'il faille en rajouter encore. La seule urgence que semble viser le président Macron, c'est de rassurer à court terme mais surtout de baliser le chemin vers 2022... de manière, hélas, peu rassurante !

Le genre d'annonces ne risque-t-il pas d'exacerber les tensions et les amalgames au détriment des communautés des migrants ?

C'est le risque, en effet, dont le président Macron et sa majorité semblent avoir, après coup, pris conscience. Les opérations de communication menées en interne comme en externe sont destinées à circonscrire l'incendie. Mais une frange de la majorité présidentielle reste convaincue qu'il faut suivre, même à distance, le chemin dangereux que creusent les droites. L'occasion en devait être hier lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de sécurité globale. D'autres envisagent de durcir davantage les propositions déjà dangereuses tant elles définissent peu et mal les frontières entre Islam/islamisme/musulmans/immigration contenues dans la loi sur les Séparations qui sera débattue à compter du 9 décembre prochain. Tout cela dans un climat politique, social et sanitaire des plus abimés et dans lequel tous les amalgames ne seront pas évités, bien au contraire. Les risques de radicalisation des positions ne sont, hélas, pas conjurés.

Y a-t-il des liaisons dangereuses entre le terrorisme et la migration ou s'agit-il plutôt de deux sujets distincts ?

En réalité, c'est tout le cœur du débat actuel. Le président Macron, le 5 novembre, a déclaré que « des actions terroristes peuvent être menées par des personnes qui utilisent les flux migratoires pour me-

nacer le sol national ». Son entourage a aussitôt avalisé, en tentant d'en amoindrir la portée, l'idée que les flux migratoires pourraient être instrumentalisés par le terrorisme. Il n'en a pas fallu plus pour que les droites s'engouffrent dans la brèche ouverte pour déclarer « qu'il y a bien un lien entre terrorisme et immigration ». L'idée défendue depuis longtemps déjà par la « famille Le Pen » trouve ainsi, à peu de frais, une sorte d'officialisation. Depuis, toutes les forces de droite ne cessent d'enfoncer le clou, fragilisant davantage la ligne de défense de la majorité présidentielle. Cela, au plan du constat politique.

Au plan académique, le débat est ancien et refait aujourd'hui surface. Deux positions parallèles s'affrontent : l'une considérant qu'un lien quasi-automatique entre immigration et terrorisme existe bel

et bien et que le remède contre le terrorisme va, sur une échelle décroissante, de la fermeture totale des frontières et de l'expulsion systématique des immigrés irréguliers (dans cette vision, l'irrégularité se fabrique à tour de bras administratifs) à une maîtrise des flux migratoires (dont a pu mesurer les conséquences avec les politiques de « migrations choisies » appliquées dès le milieu des années 2000. Cette première position est aujourd'hui encore réactivée malgré la faiblesse des arguments développés (un exemple frappant est celui du rapport publié en 2018 par l'administration Trump démonté par la critique (<https://www.nytimes.com/2018/01/16/us/politics/trump-immigration-terror-convictions.html>)). L'une des « études » les plus récentes n'est pas plus convaincante tant les arguments développés sont emprunts d'idéologie droitrière (<http://institut-thomas-more.org/2020/10/22/islamisme-%c2%b7-pour-une-politique-integrale/>).

La seconde position considère, à l'inverse, que le lien entre immigration et terrorisme ne peut être établi. Une étude sérieuse intitulée « Does Immigration Induce Terrorism? » (<https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/684679>), basée sur les données de la Banque mondiale et de la Global Terrorism Database de l'université du Maryland, montre que si le terrorisme peut s'appuyer sur les réseaux migratoires pour recruter et répandre son idéologie, les flux de migrants en eux-mêmes ne contribuent pas à une montée du terrorisme dans les pays d'accueil. C'est même plutôt le contraire : plus l'immigration augmente, moins la menace terroriste est présente.

Dans la situation questionnée, bien que l'attentat de Nice ait été perpétré par un migrant irrégulier tout juste arrivé en France via l'Italie, le raccourci entre immigration et terrorisme ne peut être pris sans risque d'erreur contraire aux résul-

tats des recherches actuelles sur le sujet et, avant toute chose, à la cohésion de la société tout entière. Depuis toujours, la migration est accusée de tous les maux qu'une société peine à régler : le migrant est vecteur de maladies, de trafics de tous genres, de crimes, etc. La réalité que le long temps restitue est celle d'une intégration économique d'abord, sociale et politique ensuite, et culturelle enfin. Ce sont ces chantiers qui doivent être prioritaires loin des amalgames qui favorisent la fuite en avant et politiques publiques inadaptées. Le lien à établir d'urgence c'est entre des les politiques publiques adéquates et l'immigration, et non entre l'immigration et le terrorisme quel que soit le qualificatif dont on l'affuble.

Propos recueillis par
Hassan Bentaleb

Bio express

Zeghib Hocine est professeur de droit administratif, droit européen, droit des étrangers et des migrations internationales. Il est titulaire d'un DEA en droit administratif approfondi, d'un DES en Sciences juridiques et d'un doctorat d'Etat en Droit de la Faculté de droit, Université de Montpellier. Il est l'ex-directeur du Master Erasmus Mundus Migrations Inter Méditerranéennes (UPVM).

Il est aujourd'hui maître de conférences à l'Université Paul Valéry – Montpellier III, expert auprès du Consortium du Master médiation inter méditerranéenne et membre du Centre d'études et de recherches administratives de Montpellier (CREAM - Université de Montpellier).

“
La pression de la droite fait franchir au président de la République une ligne rouge dangereuse”

Pour la protection des enfants Covid+



A mesure que le Sars-cov2 poursuit sa propagation express, on se rend de plus en plus compte des multiples dysfonctionnements qui servent son dessein. Prenons l'exemple des enfants contaminés. Sur le papier, le ministère de la Santé recommande, via un protocole sanitaire, de maintenir l'enfant à l'abri de tout risque, en déconseillant aux parents, entre autres, d'emmener leurs chérubins déclarés Covid+ dans des endroits où ils risquent de rentrer en contact avec des personnes fragiles, en l'occurrence les

femmes enceintes, les malades chroniques ou encore les personnes âgées. Oui mais voilà, sur le terrain, c'est une toute autre histoire. Les choses ne sont pas aussi limpides que cela.

Et pour cause, il faut d'abord que l'enfant soit positif au coronavirus et donc qu'il ait passé les tests en vigueur. Or, ce n'est toujours le cas. En atteste cette famille dont le père a été déclaré positif cinq jours après avoir effectué le test PCR. Outre ce délai d'attente totalement absurde, les autorités sanitaires ont refusé de tester ses cas contacts, ne serait-ce que ses enfants et sa femme. Pourquoi ? « Parce qu'aucun d'entre eux n'a de symptômes », aurait-on expliqué au père en question. Une réponse toujours du domaine de l'absurde. Elle est d'autant plus incompréhensible qu'elle fait fi des cas asymptomatiques qui représenteraient, selon le ministère de la Santé, plus de 90% des cas Covid+ recensés dans le pays.

Résultat : ses enfants, respectivement âgés de 4 et 13 et 21 ans, n'ont pas effectué de quatorzaine, poursuivant leur scolarité en présentiel sans pour autant savoir s'ils sont Covid+ ou pas. Le risque de contamination n'est clairement pas nul.

Certes, contrairement à ce que l'on pensait au printemps dernier, les enfants pourraient ne pas être des «super-contaminateurs» car ils ont moins de symptômes, comme la toux ou les éternuements qui sont des modes de transmission avérés du virus, mais il y a des risques de contamination non négligeables s'agissant des plus de 13 ans. Selon plusieurs experts, le niveau de contagiosité des ados serait similaire à celui des adultes. Mais rien de tout ça n'est figé dans le marbre. Il faut savoir que le niveau de contagiosité des enfants et adolescents asymptomatiques demeure une énigme, au même titre que chez les adultes. «On ne sait

pas à quel point les enfants asymptomatiques peuvent infecter d'autres personnes», résume le Centre européen pour la prévention des maladies (ECDC).

Mais quoi qu'il en soit, le fait est qu'il y a un gouffre entre les décisions, les annonces et les protocoles du ministère de la Santé et leur application. L'exemple précité en dit long sur une situation qui devient de moins en moins contrôlable. La propagation du virus s'accélère, mettant ainsi en porte-à-faux les décisions récemment prises par l'Exécutif, ou plutôt l'absence de décision. L'apathie du gouvernement et les mesures totalement inefficaces mises en place prouvent que la situation est tout sauf sous contrôle. Pour rappel, la barre des 5000 cas quotidiens est largement dépassée à une fréquence quotidienne depuis une semaine. Dimanche à 18h, 933 personnes étaient en réanimation dont 73 sous intubation invasive et 504 sous intubation non invasive.

Bref, on ne va pas se raconter d'histoires en essayant de vous convaincre que le gouvernement marocain fait tout bien et ne lé-

sine pas sur les moyens. Si l'on fait une radioscopie du monde entier, il y a deux points en commun entre les pays où l'épidémie est désormais conjuguée au passé. Le premier tient dans la discipline des citoyennes et citoyens. Le second appelle la capacité des gouvernements à réaliser une campagne de dépistage massif, pour isoler les cas Covid+ et donc éviter la propagation. Ce sont là deux pistes que l'Exécutif marocain a décidé de ne pas creuser en profondeur, se contentant, par exemple, de réaliser 20.000 tests quotidiens. Un nombre dérisoire et inefficace. Il ne faut pas être devin pour s'en persuader. Les cas contacts qui ne sont pas automatiquement testés en sont le parfait exemple. Quand bien même dans le cas des enfants, cela n'a pas une grande incidence, mais, tout de même, cela explique en partie la dégradation de la situation épidémiologique dans le pays. En attendant un réveil et une prise de conscience de l'Exécutif, charge à nous de faire attention et de protéger nos enfants.

Chady Chaabi



Encore faut-il que les tests soient de la partie

Pfizer annonce que son vaccin est efficace à 90%

Un vaccin développé par Pfizer (Etats-Unis) et BioNTech (Allemagne) est "efficace" à 90% pour prévenir les infections à Covid-19 selon l'essai à grande échelle de phase 3 en cours, dernière étape avant une demande d'homologation, ont annoncé conjointement ces sociétés.

La protection des patients a été obtenue sept jours après la deuxième des deux doses et 28 jours après la première, selon les résultats préliminaires. "Plus de huit mois après le début de la pire pandémie en plus d'un siècle, nous pensons que cette étape représente un pas en avant significatif pour le monde dans notre bataille contre la Covid-19", a déclaré le président-directeur général de Pfizer, Albert Bourla, dans un communiqué.

"Le premier ensemble de résultats de notre essai de vaccin Covid-19 de phase 3 fournit la preuve initiale de la capacité de notre vaccin à prévenir le nouveau coronavirus", ajoutait-il. Sur la base de projections, les entreprises ont déclaré qu'elles prévoient de fournir jusqu'à 50 millions de doses de vaccins dans le monde en 2020 et jusqu'à 1,3 milliard de doses en 2021.

André Flahaut : S.M Mohammed VI a défendu la solution de bon sens concernant la question du Sahara

Pour le ministre d'Etat belge, elle est équilibrée et respectueuse de la volonté des citoyens

S.M le Roi Mohammed VI a défendu la solution de bon sens autour de laquelle tout le monde se retrouve, a souligné, dimanche le ministre d'Etat belge André Flahaut.

En réitérant l'engagement sincère du Maroc à collaborer avec le Secrétaire général des Nations unies, dans le cadre du respect des résolutions du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à une solution définitive de la question du Sahara, le Souverain défend «da recherche, au sein du multilatéralisme et dans le cadre des Nations unies, d'une solution de bon sens, équilibrée, négociée et respectueuse de la volonté des citoyens. C'est la seule voie possible», a affirmé André Flahaut, député fédéral et ancien ministre de la Défense dans une déclaration à la MAP.

Pour cet ancien président de la Chambre des représentants de Belgique, «il y a aujourd'hui suf-

fisamment de conflits dans le monde dont les enfants et les familles sont victimes. Il faut donc que les responsables politiques trouvent la sagesse de s'engager dans la recherche, avec l'appui et dans le cadre des organisations internationales, de solutions concrètes et durables où chacun puisse se retrouver». Et c'est dans ce cadre où s'inscrit la proposition marocaine d'autonomie pour la région du Sahara.

«C'est une ligne que j'ai toujours suivie et que le gouvernement belge défend», a-t-il indiqué.

Evoquant la symbolique de commémoration de l'anniversaire de la glorieuse Marche verte, André Flahaut a souligné que «de fait de commémorer les événements qui se sont produits constitue un élément important dans la construction d'une société où les générations comprennent ce qui s'est passé et sont sensibilisées et plus aptes à



analyser les situations et à s'investir dans la prise de responsabilité en pleine connaissance de cause».

Pour André Flahaut, «rappeler les faits historiques et prendre appui sur ces faits pour travailler dans le cadre international, c'est

le sens du discours du Roi. Celui de trouver une solution qui s'intègre précisément dans le contexte international».

Jean Paul Carteron : L'affection et l'attention Royales pour les provinces du Sud sont les garantes de leur brillant avenir

Selon le président fondateur du Forum Crans Montana, ces provinces sont un modèle extraordinaire de développement



L'affection et l'attention toute particulière que porte SM le Roi Mohammed VI aux provinces du Sud du Royaume sont les garantes de leur brillant avenir, a déclaré l'ambassadeur Jean Paul Carteron, président fondateur du Forum Crans Montana.

Dans une lecture du discours du Souverain à l'occasion de l'anniversaire de la Marche verte, il a affirmé que «les provinces du Sud sont en effet un modèle extraordinaire de développement au niveau industriel, économique et social», notant que rien ne pourra freiner leur transformation ni les réalisations colossales qui y sont accomplies «pour en faire une région exem-

plaire pour l'Afrique et le monde entier».

Dans son analyse du discours Royal intitulée «La main gauche du Maroc est bien la sienne», le président fondateur du Forum Crans Montana a indiqué qu'à «la lumière des événements actuels, il n'est pas inutile de souligner une caractéristique déterminante du Maroc : la capacité de son peuple à se mobiliser collectivement derrière son Souverain et à s'engager avec force, union et discipline dans les voies qui lui sont tracées».

Dans ce sens, explique Jean Paul Carteron, «l'exemple de la Marche verte devient un symbole très fort de la force combattive mais aussi du potentiel de rési-

lience des Marocains et ce symbole, en 2020, est plus que jamais d'actualité».

Il a souligné que «la marocanité du Sahara n'a été un problème pour personne sauf pour ceux qui se contorsionnent de jalousie devant les réalisations spectaculaires et l'avenir brillant d'une région qui devient la force motrice d'un développement unique au niveau régional et continental».

«Grâce à une diplomatie de qualité, persévérante et de bonne foi, à une vision Royale sûre et que rien n'a jamais démenti, les choses sont clairement en voie de clarification pour le Maroc et les territoires qui lui sont siens depuis la nuit des temps», a relevé Jean Paul Carteron, rappelant que les dernières résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies «ont mis fin aux théories fumeuses et totalement irréalistes agitées par ceux qui – et j'en ai été le témoin direct ces six dernières années – voulaient littéralement mettre sous cloche toute une population en suscitant dans les enceintes internationales un sentiment de frilosité destiné à générer inaction et déni de la réalité».

Cette prise de conscience tant attendue des Nations unies s'est accompagnée, à l'Union africaine, de la fin des manœuvres sans fin dont le Maroc était la victime depuis tant d'années, a-t-il souligné.

Tout cela, a ajouté Jean Paul Carteron, «annonce une prochaine et heureuse conclusion de cette situation conflictuelle entretenue depuis des décennies à grands

frais par un gouvernement (NDLR : Algérien) qui trouve là un moyen de faire oublier à sa population la faillite chronique de ses institutions et de son économie».

En effet, a-t-il égayé, «pour expliquer à ceux qui n'ont pas bien saisi, nier la marocanité du Sahara, ce serait nier le fait que votre main gauche vous appartient ! Certains pourront sourire de cette image mais le plus insupportable, c'est que ça fait 45 ans que certains agitent le monde au prétexte que la main gauche du Maroc ne lui appartiendrait pas ! A la longue cela devient insupportable».

Il est aujourd'hui évident, a noté le président du Forum Crans Montana, que «la communauté internationale s'apprête à tourner la page de ces moments sidérants, incroyables et totalement irréalistes».

C'est ainsi, a-t-il rappelé, que «des Etats de plus en plus nombreux, et pas simplement africains, manifestent aujourd'hui avec une ostentation voulue leur rejet des prétentions hostiles en inaugurant des consulats généraux dans les belles villes de Laâyoune et Dakhla».

Et Jean Paul Carteron de conclure qu'«il ne peut y avoir de signal plus clair et d'engagement plus direct. Cette maigre lumière blafarde et hésitante qui symbolise l'entité factice que l'on connaît, soutenue par quelques pays à la recherche d'effets illusoire, ne va pas tarder à basculer définitivement dans la nuit».



50 millions de cas de coronavirus dans le monde *Biden ouvre une cellule de crise*



A lors que plus de 50 millions de cas de nouveau coronavirus ont été détectés dans le monde, le président élu des Etats-Unis Joe Biden a mis en place dès lundi une cellule de crise pour tenter de juguler la pandémie dans son pays, de loin le plus affecté de la planète.

En Europe, épice de l'épidémie avec plus de 12,5 millions de cas, le Portugal a instauré lundi l'état d'urgence sanitaire, assorti d'un couvre-feu dans la majeure partie du pays, et la Roumanie prend elle aussi de nouvelles mesures draconiennes. "La seule façon de maîtriser la pandémie est d'éviter les interactions sociales", a affirmé le chef du gouvernement portugais Antonio Costa.

Comme partout ailleurs en Europe, les contaminations enregistrent une hausse inquiétante au Portugal: depuis début octobre, leur nombre quotidien est passé de 2.000 à 6.000. Depuis lundi, une "interdiction de circuler sur la voie publique" s'applique dans les 121 communes où vivent environ 70% des Portugais.

Un couvre-feu nocturne, de même que le port obligatoire du masque en extérieur et l'interdiction des fêtes publiques et privées, sont entrés également en vigueur lundi en Roumanie qui approche le

seuil des 10.000 nouveaux cas par jour et qui déplore 7.540 décès depuis le début de l'épidémie. "Les mesures adoptées jusqu'ici ne suffisent plus, des mesures supplémentaires sont nécessaires" car "beaucoup trop de décès ont été enregistrés", a déclaré le président roumain Klaus Iohannis, alors que les hôpitaux du pays sont au bord de l'asphyxie.

Aux Etats-Unis, dans son premier discours après l'annonce de sa victoire à la présidentielle, le démocrate Joe Biden a annoncé samedi soir qu'une cellule de crise, composée de scientifiques et d'experts, sera chargée dès lundi de bâtir un "plan qui entrera en vigueur dès le 20 janvier 2021", jour de son investiture.

M. Biden prend ainsi le contre-pied de son rival Donald Trump, qui a toujours minimisé la pandémie et qui brave lui-même ostensiblement les mesures préventives préconisées partout dans le monde, comme le port du masque en public et la distanciation physique.

Les Etats-Unis font face à des records de nouvelles contaminations ces derniers jours. Ils ont enregistré en 24 heures près de 111.500 nouveaux cas positifs et 548 nouveaux décès, portant le bilan total à 237.564 morts, selon le dernier bilan de l'Université Johns Hopkins dimanche soir. Au total 50.010.400 cas de Covid-19,

dont 1.251.980 décès, ont été recensés dans le monde depuis décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles. Plus de 12,5 millions de cas ont été enregistrés en Europe, où les restrictions face à la deuxième vague provoquent des poussées de colère dans plusieurs pays.

Leipzig, en Allemagne, a ainsi été le théâtre de violences samedi entre les forces de l'ordre et des manifestants "anti-masques", dénoncées par la classe politique. A Madrid, des centaines de complotistes et activistes anti-vaccins ont manifesté samedi le long de la promenade du Prado contre la "dictature" du virus Covid-19 et les restrictions imposées par les autorités espagnoles.

Les confinements décrétés dans toute l'Europe pour juguler cette nouvelle vague restent cependant moins stricts qu'au printemps, et les gouvernements réfléchissent à de nouvelles pistes pour juguler la pandémie.

La France a néanmoins à nouveau écarté dimanche celle d'un confinement imposé pour les personnes âgées, plus vulnérables aux formes graves de la maladie. "Ethiquement, ce serait objectivement compliqué", a expliqué le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, et "c'est parfois méconnaître la si-

tuation de beaucoup de personnes âgées qui ne vivent pas seules (...)", a-t-il ajouté.

La France a dépassé samedi la barre des 40.000 décès liés à la Covid-19, et des patients y souffrant du virus commencent à être transférés vers des hôpitaux allemands en raison de l'encombrement des services de réanimation du pays.

En Suisse, l'armée a mobilisé dimanche des réservistes pour tenter de faire face à la deuxième vague de la Covid-19 dans les hôpitaux. "C'est un nouvel effort qui vous est demandé", a lancé le lieutenant-colonel

suisse Raul Barca, face à une centaine de soldats, tous masqués, devant le hangar de la place d'armes de Moudon, dans le canton de Vaud (ouest). La Grèce a quant à elle introduit samedi un deuxième confinement, marchant dans les traces de la France, l'Angleterre, l'Irlande et d'une partie de l'Italie.

Pour chaque sortie, les Grecs doivent obtenir un feu vert des autorités, par SMS. Des barrages routiers vérifient les permis spéciaux nécessaires pour se déplacer. L'amende pour ceux qui ne portent pas le masque a doublé, à 300 euros.

En Inde, la saison redoutée de la pollution risque cette fois de décupler les effets du coronavirus, selon des pneumologues de New Delhi.

La tempête Eta touche terre en Floride après avoir frappé Cuba



La tempête tropicale Eta, après avoir fait plus de 200 morts ou disparus en Amérique centrale, a touché terre dimanche en Floride, menaçant de se transformer en ouragan de catégorie 1. Le National Hurricane Center (NHC), basé à Miami, a prévenu que la tempête était accompagnée de vents puissants avec des rafales allant jusqu'à 100 km/h et des pluies violentes.

Eta a touché terre dimanche à 23H00 (lundi 04H00 GMT) à Lower Matecombe Key dans les Keys de Floride, a précisé le NHC, qui avait prévenu auparavant que la tempête "devrait devenir un ouragan à l'approche ou au-dessus des Keys".

Le sud de la Floride a été placé en avertissement ou alerte ouragan, y compris Miami et Fort Lauderdale, déjà frappés par des inondations, selon des images des télévisions. Les autorités ont

appelé les habitants des zones touchées à quitter leurs foyers et à se mettre en lieu sûr. "Les inondations sont la principale préoccupation", a déclaré Dan Hayes du restaurant Margaritaville de Key West à la chaîne locale 10.

"Nous avons donc décidé de ne pas ouvrir aujourd'hui, nous sommes préoccupés par la sécurité de notre personnel", a-t-il ajouté.

Selon la société locale Florida Power & Light, déjà des dizaines de milliers de foyers sont privés d'électricité. Les plus touchés sont les comtés de Miami-Dade (30.700) et Broward (42.300) ainsi que la ville de Palm Beach (40.700).

Le gouverneur de Floride, Ron De Santis, avait déclaré dès samedi l'état d'urgence dans les comtés du sud, alors que les habitants célébraient ou protestaient contre la victoire de Joe Biden à l'élection présidentielle.

Les écoles ont été fermées lundi

dans les Keys du sud, les sites de tests de Covid-19 ont été temporairement fermés et les autorités ont ouvert des abris et commencé à distribuer des sacs de sable pour que la population puisse protéger les maisons des inondations.

Eta avait frappé dimanche Cuba, balayant des sites touristiques de l'archipel des Jardines del Rey, mais selon la télévision d'Etat, les 600 touristes étrangers qui s'y trouvaient ont pu être mis à l'abri.

De fortes pluies avaient été signalées dans la partie est de Cuba. La défense civile et les autorités locales avaient évacué 74.000 personnes vers des zones sûres par crainte d'inondations, les sols étant déjà gorgés d'eau et les bassins de retenue pleins. Le président Miguel Diaz-Canel a convoqué une réunion d'urgence du gouvernement, mais "aucune victime ni dégâts importants dans les habitations n'ont été signalés", selon les médias officiels.

Eta, qui avait touché terre mardi dernier sur la côte caraïbe du Nicaragua en puissant ouragan de catégorie 4 avec des vents de 140 km/h, s'est progressivement affaiblie en passant sur le Nicaragua et le Honduras.

Ses pluies torrentielles ont aussi affecté le Costa Rica, le Panama, le Salvador et le Mexique.

Le plus lourd bilan est au Guatemala, avec au moins 150 morts ou disparus, et les secouristes ont continué samedi de chercher des rescapés après le glissement de terrain provoqué par l'ouragan dans le village indigène de Queja (nord). Au Honduras, les autorités ont annoncé samedi un bilan d'au moins 23 morts après les fortes inondations. Et au Mexique, les pluies torrentielles et la vague de froid provoquées par Eta ont fait au moins 20 morts dans l'Etat du Chiapas (sud), frontalier du Guatemala.

Inculpé pour crimes de guerre, l'ex-président kosovar devant la justice



Le président démissionnaire du Kosovo Hashim Thaçi, inculpé de crimes de guerre lors du conflit contre les forces serbes, comparait pour la première fois lundi devant un tribunal spécial, quelques jours après sa mise en détention à La Haye.

Ancien chef politique de l'Armée de li-

bération du Kosovo (UCK), M. Thaçi a démissionné de la présidence le 5 novembre suite à son inculpation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés durant la guerre d'indépendance (1998-1999).

Peu de temps après l'annonce de sa démission, M. Thaçi, 52 ans, a été transféré au

centre de détention du tribunal spécial (KSC), qui siège aux Pays-Bas, aux côtés de trois autres suspects.

Les quatre hommes sont soupçonnés de près de cent meurtres, de disparitions forcées, de persécutions et de tortures, des actes qui auraient été commis entre mars 1998 et septembre 1999.

Au cœur de la vie politique kosovare depuis deux décennies, M. Thaçi a constamment proclamé son innocence, accusant la justice internationale de "réécrire l'Histoire".

La guerre du Kosovo opposant forces serbes et guérilla indépendantiste kosovare albanaise a fait plus de 13.000 morts, des Kosovars albanais pour la plupart. Elle s'est terminée quand une campagne occidentale de frappes aériennes, au printemps 1999, a contraint les forces serbes à se retirer.

Hashim Thaçi, qui était président du Kosovo depuis 2016 et avait auparavant été Premier ministre, avait assuré qu'il démissionnerait de ses fonctions si les accusations de crimes de guerre dont il fait l'objet étaient confirmées par une inculpation formelle. Sa mise en accusation avait été rendue publique en juin par le tribunal spécial

mais devait encore être validée par un juge.

Trois autres suspects ont été transférés à La Haye à ses côtés: l'ancien porte-parole de l'UCK Jakup Krasniqi, un des plus proches alliés politiques de M. Thaçi, Kadri Veseli, ex-patron du renseignement et de la guérilla, ainsi qu'une des figures marquantes de l'UCK, Rexhep Selimi. La comparution initiale de M. Krasniqi devait avoir lieu lundi, tandis que celles de M. Veseli et de M. Selimi respectivement mardi et mercredi.

Les audiences ont pour but de s'assurer "que les droits de l'accusé, y compris le droit à une représentation légale, sont respectés" et que celui-ci "comprend les charges retenues contre lui", a indiqué le KSC.

Ce tribunal spécial est une instance de droit kosovar composée de juges internationaux et chargée d'enquêter sur des crimes commis par l'UCK pendant et après le conflit de 1998-99, principalement à l'encontre de Serbes, de Roms et d'opposants kosovars à la guérilla. La plupart des habitants du Kosovo, territoire qui a déclaré en 2008 son indépendance jamais reconnue par la Serbie, considèrent le conflit comme une "guerre juste" contre les forces de Belgrade.

En Irak, les factions pro-Iran veulent surfer sur la vague Biden



L'élection de Joe Biden aux Etats-Unis signe une possible détente avec l'Iran, puissance agissante en Irak.

Cette éventualité réjouit les factions irakiennes alliées du voisin iranien mais inquiète militants et responsables qui redoutent une extension de l'influence iranienne dans leur pays. "Le mandat de Donald Trump a été une période de destruction très négative", tranche d'emblée Mohammed Mohie, porte-parole des brigades du Hezbollah, faction chiite pro-iranienne la plus radicale d'Irak.

Dans le camp d'en face, qui a conspué un an durant le pouvoir à Bagdad et son parrain iranien, la crainte domine. "Les mêmes politiciens qui disent «Mort à l'Amérique» félicitent aujourd'hui Biden comme un vieil ami", s'emporte Youssef, un blogueur engagé dans la révolte lancée en octobre 2019.

Mais pour les brigades du Hezbollah, comme pour tous les partisans de l'Iran en Irak, Donald Trump a commis "le pire des crimes" en ordonnant l'assassinat en janvier à Bagdad du puissant général iranien Qassem Solei-

mani et de son lieutenant irakien. Après ce raid mené par un drone, le bras de fer s'est durci: le Parlement irakien a voté l'expulsion des soldats américains déployés en Irak, Washington a répondu par une volée de sanctions et a même menacé de fermer son ambassade, mettant dans l'embarras le Premier ministre Moustafa al-Kazimi qui passe pour plus proche des Américains que des Iraniens. "Nous espérons que la nouvelle administration (du démocrate Biden) va régler cela, en mettant fin à la crise et en retirant ses troupes", affirme à l'AFP M. Mohie.

"Avec une nouvelle personnalité qui mène des politiques dans la concertation, il est possible que la coordination entre pays se passe mieux", veut aussi croire Nasser al-Chemmari, porte-parole d'al-Noujaba, l'autre grande faction irakienne pro-Téhéran.

Après la flambée des tensions qui a laissé croire en début d'année à un conflit ouvert en Irak entre les ennemis iraniens et américain, "la victoire de Biden est une nouvelle chance pour le monde de se diriger vers la stabilité et le dialogue", estime Khamis al-Khanjar, un influent député sunnite irakien.

M. Kazimi a tenté de renouer les liens avec Washington lors d'une visite aux Etats-Unis en août. Il a pris soin, ajoutent ses conseillers, de rencontrer Nancy Pelosi, cheffe du Congrès américain, pour entamer le dialogue avec les démocrates. Si Joe Biden n'a pas encore dévoilé sa politique étrangère, il est loin d'être un inconnu en Irak, pays à majorité chiite comme le voisin iranien. Il avait voté en faveur de l'invasion américaine de l'Irak en 2003.

Et en Irak, personne n'a oublié sa proposition en 2006 de diviser le pays en trois régions autonomes chiite, sunnite et kurde. Le président irakien, le Kurde Barham Saleh, le connaît de longue date. Il l'a qualifié samedi d'"ami" et de "partenaire de confiance". Mais dans les cercles du pouvoir, l'élection de Joe Biden, ancien vice-président de Barack Obama, suscite l'inquiétude: laissera-t-il les pro-Iran gagner en influence alors que Trump jouait la "pression maximale"?

Une chose est sûre, quelles que soient les intentions du président américain élu, les pro-Iran "vont se sentir pousser des ailes", soufflent déjà des officiels. Alors que beaucoup imaginent un retour des Etats-Unis à l'ac-

cord sur le nucléaire iranien, d'autres ne veulent "pas revenir aux politiques d'Obama en Irak", affirme à l'AFP Dhafer al-Ani, un autre député sunnite.

Place Tahrir, où de modestes rassemblements anti-pouvoir continuent d'avoir lieu à Bagdad, "on ne voit pas en quoi changer de président changerait la politique" américaine, assure Abou Saad, 74 ans. Lui aurait préféré une réélection Trump, probablement pour ses positions intransigeantes vis-à-vis de l'Iran.

Pour Zineb, 43 ans, l'Irak a besoin d'aide. "Nous traversons une crise économique et politique et avons des élections" législatives prévues en 2021. En attendant, prévient M. Mohie, Donald Trump est encore président pour plus de deux mois. "Il agit de façon totalement imprévisible, et il pourrait décider de viser nos chefs."

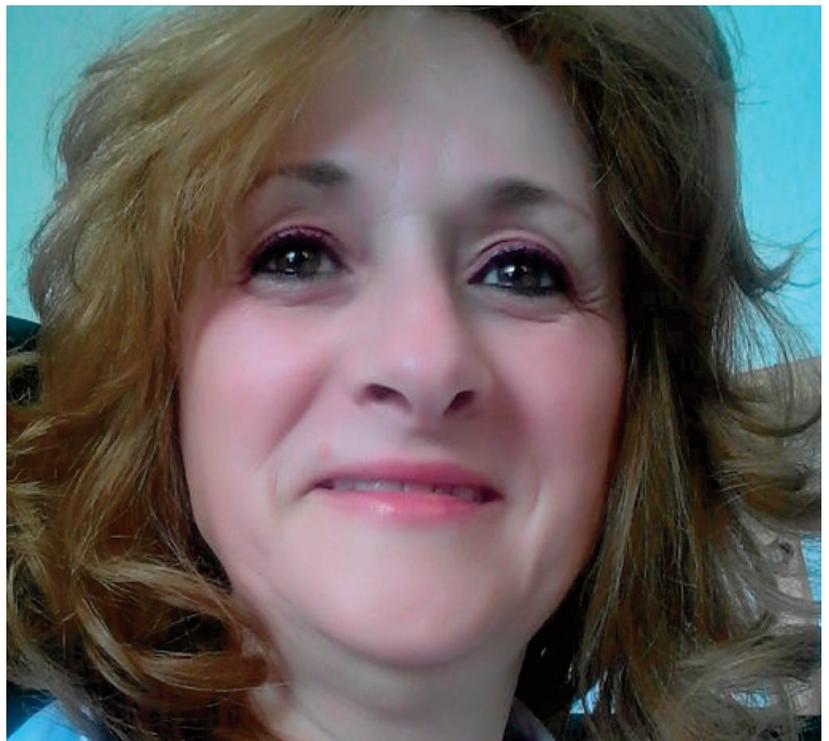
Côté gouvernement, deux responsables assurent qu'une "liste de sanctions" contre des intérêts iraniens en Irak est déjà prête et que M. Trump "va passer à la vitesse supérieure". "Je n'imagine pas une campagne militaire mais rien ne me surprendrait vraiment", lâche l'un d'eux.

Imane Thami Alami, directrice de recherche à l'INRA

Les produits bio sont une niche où le savoir-faire de l'agriculteur marocain peut être valorisé

Entretien

La directrice de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Imane Thami Alami, a analysé, dans un entretien accordé à la MAP, les enjeux du développement de l'agriculture bio au Maroc et le rôle de la recherche agronomique dans l'expansion de ce secteur à fort potentiel.



Comment expliquez-vous la non-atteinte de l'objectif de 40.000 hectares de culture bio, fixé dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) qui arrive à échéance en 2020?

Depuis le lancement du PMV, nous avons réussi à tripler les superficies certifiées bios par les deux organismes certificateurs agréés par la tutelle, passant ainsi de 4.000 ha à près de 12.000 ha en 2019. Il peut y avoir d'autres surfaces certifiées par d'autres organismes mais ceci ne changera en rien le gap qui nous sépare de l'objectif 2020 fixé par le PMV.

Cependant, les professionnels se plaignent du retard d'adoption de la loi sur la subvention à la certification bio et son décret d'application. Ce n'est qu'en septembre 2020 que le décret a été promulgué et son intégration dans la procédure du guichet unique virtuel sera effectuée en début 2021.

De plus, l'interprofession doit être renforcée par les ressources humaines et appuyée par les directions régionales de l'agriculture et toute partie prenante susceptible d'apporter une plus-value à l'action vers la réalisation de cet ob-

jectif, qui sera encore plus défiant à l'horizon 2030, y compris la recherche agronomique qui est appelée à jouer un rôle important dans ce chantier.

Concrètement, quel est le rôle que peut jouer le marché bio pour doper la valeur ajoutée agricole, dans le cadre de la nouvelle vision agricole du Maroc?

Il faut savoir que les tendances du consommateur, qu'il soit marocain ou étranger, penchent généralement vers des aliments bios. Après toutes les problématiques causées par l'utilisation irrationnelle de produits chimiques de synthèse, le consommateur se trouve contraint à payer plus pour une garantie de conformité du produit consommé à certains standards.

Le bio jouit d'une certification qui oblige l'agriculteur à respecter des techniques de production contraignantes, mais en contrepartie il offre un marché porteur et en pleine croissance. En effet, il existe d'ores et déjà une forte demande des produits bios, ce qui représente une niche où le savoir-faire de l'agriculteur marocain peut être valorisé et rentabilisé, et l'in-

vestissement dans cette niche peut être encouragé.

Quid de la recherche agronomique? Comment pourrait-elle favoriser l'expansion du secteur bio au Maroc?

La recherche agronomique peut faire beaucoup de choses pour soutenir la filière bio au Maroc. C'est notre rôle d'accompagner la consolidation des filières dans le cadre de la stratégie "Génération Green 2020-2030".

Atteindre 100.000 hectares de superficies bios n'est pas un objectif facile à atteindre, mais il semble très réalisable au vu de ce qui est accompli dans des pays voisins comme la Tunisie qui atteint environ 35.000 ha en superficies bios.

L'INRA est prête à collaborer à travers ses chercheurs de différentes disciplines (économistes, sociologues, entomologistes, microbiologistes du sol, agronomes, agro-technologues, etc) pour élaborer avec toutes les parties prenantes de ce chantier, des programmes de recherche pertinents à même de répondre aux problématiques de la filière, en proposant des in-

novations, des technologies susceptibles de renforcer la filière.

Nous avons déjà entamé des projets sur la fertilisation organique, la microbiologie des sols, la lutte biologique et la caractérisation de la qualité des produits. Notre futur programme de recherche continuera les efforts entrepris dans ces thématiques en s'appuyant sur une approche transdisciplinaire réunissant plusieurs partenaires dans des plateformes d'innovation dans les principaux hubs potentiels de production bio.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts a mandaté l'INRA pour développer une vision en vue de créer un Centre national de l'agriculture biologique en concertation avec les institutions de formation, de recherche et de conseil agricole. Le développement de la filière des productions biologiques se fera nécessairement à travers la recherche agronomique qu'il faut renforcer par des ressources humaines qualifiées et des équipements techniques et scientifiques.

Kamala Harris, première femme vice-présidente des Etats-Unis, entre dans l'Histoire

Portrait



C'est la consécration d'une carrière hors normes: Kamala Harris, ancienne procureure et fille d'immigrés, entre dans l'Histoire comme la première femme à accéder à la vice-présidence des Etats-Unis.

A 56 ans, la dynamique et pugnace sénatrice de Californie a permis à Joe Biden, 77 ans, d'engranger les voix d'un électorat plus divers qui avait soif de se voir mieux représenté au sommet du pouvoir. A tel point que certains électeurs disaient voter non pas pour M. Biden mais pour elle, la fille d'un père jamaïcain et d'une mère indienne.

Pendant la campagne, celle qui sera aussi la première personne noire à devenir vice-présidente du pays, a appelé sans relâche à une mobilisation historique des femmes et des minorités, en dénonçant les tentatives d'entraver le scrutin dans des Etats républicains.

"Pourquoi croyez-vous que tant de gens puissants (...) essayent de vous empêcher de voter", a-t-elle demandé en Géorgie, l'un des Etats-clés de l'élection. "Ils connaissent votre pouvoir", a-t-elle répondu. "Ne laissez personne vous mettre hors-jeu."

Arborant toujours un masque contre le coronavirus et respectant les distances de précaution comme Joe Biden, elle a mené une campagne plus

active que le septuagénaire, dansant au rythme des fanfares ou s'entretenant avec les clients de cafés... en extérieur, pandémie oblige.

Elle a aussi rencontré à Milwaukee la famille de Jacob Blake, un homme noir grièvement blessé par la police, en pleine vague de colère historique contre le racisme aux Etats-Unis.

Forte d'un parcours brillant, digne du meilleur rêve américain malgré des chapitres controversés, elle rêvait de devenir la première femme présidente noire des Etats-Unis.

Elle a finalement brigué la vice-présidence mais avec, sans doute, un œil sur la présidentielle de 2024 et l'espoir de briser, alors, l'ultime plafond de verre.

Kamala Harris accumule déjà les titres de pionnières.

Elle a grandi à Oakland, où ses parents - un père professeur d'économie et une mère, aujourd'hui décédée, chercheuse spécialiste du cancer du sein - militaient pour les droits civiques.

Diplômée de l'Université Howard, fondée à Washington pour accueillir les étudiants afro-américains en pleine ségrégation, elle rappelle régulièrement son appartenance à l'association d'étudiantes noires "Alpha Kappa Alpha".

Après deux mandats de procureure à San Francisco (2004-2011), elle

avait été élue, deux fois, procureure générale de Californie (2011-2017), devenant alors la première femme, mais aussi la première personne noire, à diriger les services judiciaires de l'Etat le plus peuplé du pays.

Puis en janvier 2017, elle avait prêté serment au Sénat à Washington, s'inscrivant comme la première femme originaire d'Asie du Sud et seulement la deuxième sénatrice noire dans l'histoire.

Ses interrogatoires serrés de candidats présidentiels à des postes que le Sénat doit confirmer l'ont depuis fait connaître, comme face aux juges nommés à la Cour suprême Brett Kavanaugh et Amy Coney Barrett.

Pendant la primaire démocrate, elle avait d'ailleurs promis de "mener le réquisitoire" contre Trump.

Mais lors d'un des débats, c'est contre Joe Biden qu'elle avait fait des étincelles, en l'attaquant sur ses positions passées concernant les politiques de déségrégation raciale dans les années 70.

En racontant comment, petite fille, elle était dans l'un des bus amenant les écoliers noirs dans les quartiers blancs, elle avait ému et bondi brièvement dans les sondages.

Pénant à définir clairement sa candidature, elle avait toutefois jeté l'éponge.

Ses expériences dans les branches législative, judiciaire et exécutive du pouvoir, et sa proximité avec Beau Biden, fils de Joe et ancien procureur du Delaware décédé d'un cancer en 2015, ont malgré tout convaincu son ex-rival de la choisir comme colistière.

Il compte aussi sur son image moderne de femme se présentant en "Momala", fière de sa famille mixte et recomposée. Son époux, l'avocat blanc Douglas Emhoff, a lui aussi participé activement à la campagne présidentielle.

Mais son passé de procureure pèse aussi contre elle. Des électeurs noirs et progressistes déplorent sa réputation de dureté, notamment en punissant strictement de petits délits qui ont, selon ses détracteurs, affecté surtout les minorités.

Face à Mike Pence, dans le seul débat des vice-présidents, elle avait attaqué à de multiples reprises la gestion par l'exécutif de la crise du coronavirus, qu'elle a qualifiée de "plus gros échec de toute administration présidentielle dans l'histoire" du pays.

Le lendemain, Donald Trump l'avait traitée de "monstre" qui ne dit que "des mensonges". Il n'a de cesse de mettre en garde contre ses opinions, qui feront, selon lui, plonger l'Amérique dans un "socialisme" honni.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ADOSSÉ	TOMBE DES NUES	SIXIÈME MOIS	SODIUM	HOMME DONNEUR EN FRANCE	BAIE ROUGE	PRÉNOM FÉMININ	NADA
			BUS		L'ENVERS: FOULIE		
ROULÉ			EXÉCUTÉ				
DONNE				FLEMME			
SEUL		FORME D'ÊTRE	FROUSSE	SYMBOLE DE L'OR	BALAI EN CRUE		
PETITE QUANTITÉ	FER				CONNU	ABÏMA	RIGIDITÉ
	PLANCHER			BÂTON FIXE	USAGES		
				MALIN			
DONNE L'EXEMPLE	COCO			UTOPISTE		POSSESSIF	
	DRESSE						
		PETIT RUISSEAU			FORME DÉBARC-ADÈRE		
AU-DELÀ DU MAL	ÉRUCTION	VOYELLES	TRÈS MINCE			FOND DE SOCIÉTÉ	ROI BURLESQUE
			LIE				
			ROMAINS		CHOISIE		
L'HOMME DES BOIS				ARTICLE ESPAGNOL		PARTIE D'UNE TRIBU	
ANNONCE UNE SUITE		ÉVENTUALITÉ			BLEUE DANS LE NOIR		

Solution mots flechés d'hier

INCORP	SANS	MARUM	P	PROSOP	ENIÈNE	E	BALAI	BOURDE	FAÇON	A	ACIDULÉ
	PROF	SOUS			CACHÉ				DE		
M	U	T	I	N	N	A	B	A	B	S	
ALEXIS	N	I	C	O	T	I	N	E	S	U	
DU											
P	I	AUTEUR	CONDU	S	E	S	U	E	R	T	U
		INCON	NOTE								
SERQUE	MÉTAL	DES	ANDRES	OR	MOI	N					
PERLE	A	N	E	R	I	E	S	U	C		NON-DIT
A	N	LA FIN	DU	P	I	S	E	B	E	N	E
		JOUR									
BALAI	D	MÉTAL	PRELON	D	I	F	F	A	C	I	L
HERLÉ											
M	I	R	O	B	O	L	A	N	T	E	
MURIFI	N	FLEUR	FRÂCHE	R	O	S	E	U	C	T	
QUE											
FIN	E	PRODUIT	U	VOYELLES	REVEN	D	E	A	L	E	
PÂNNÉE											
LETTRES	S	M	SOU	R	O	N	D	R	A	T	
DE			SOUL								
SAMI											
PRESSE	U	R	G	E	T	H	E	T	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbaria

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Yousoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mournib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R.
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Accent
- 2- Même - De feu
- 3- Vieux caractère - Invention arabe
- 4- Métal - Père de Jason - Poussé
- 5- Bon vouloir - Fèves à coumarine
- 6- Azoté - Intente
- 7- Déchet de moisson - Voyelles
- 8- Le mal d'aimer - En les - Parti de France
- 9- Vous rendez - Caché - Obtenu
- 10- L'Éstonie en estonien - Course éfrénée

VERTICALEMENT

- 1- Sotélographie
- 2- Alimentation
- 3- Béquille de navire - Écimés
- 4- Lisière - Ruisseau - Font un zêta
- 5- Eclot - Pierre tombale
- 6- Maison de bêtes - Cardinal
- 7- Possessif - Vieille cité
- 8- Contribution - Douar sahraoui
- 9- Nom de son
- 10- Néon - Plus neuf - Artère

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	N	T	E	R	I	E	U	R	E
2	M	O	U	R	I	R		S	E	P
3	B	I		O	V	E	S		T	E
4	A	R	I	D	E		E	I	R	E
5	S	E	V	E		A	S	S	I	S
6	S		R	E	E	L		O	B	
7	A	V	E		P	E	U		U	E
8	D	E	S	C	E	N	D	U	E	S
9	E	N	S	I	L	E		N	E	T
10	S	U	E	D	E		M	I	S	E

Grilles de sudoku

Facile

		5	9	8		4	1		
		3	1	5					
	2		7	3	6				
8							5		
7	4	2	6	5	9		8		
	5							2	
		1	6	2			4		
			9	8	5				
8	7		1	4	3				

Moyen

8	7	3						9
5			8	9				
	6							
		9	2		3			
6	1	2		9	4	8	7	
		8	1		6			
							2	
			1	6				3
2			4	5	6			

Difficile

					4	9		
			1	8		2		
6	7					5		
9	3	4	5	6	8			
		7	3	8	9	2	6	
	1					9	2	
	9	6	3					
2	5							

Expert

2		1	6	9				
	6							2
		4	8			5		
	3							7
		8	1		4			
5								1
	9		4	1				
3								9
		6	8	5				4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	8	5	7	9	6	3	2	4
9	3	4	5	2	8	6	1	7
7	6	2	4	3	1	8	5	9
8	1	7	6	5	9	2	4	3
2	9	3	1	4	7	5	8	6
5	4	6	2	8	3	9	7	1
6	5	8	9	7	4	1	3	2
4	2	1	3	6	5	7	9	8
3	7	9	8	1	2	4	6	5

Moyen

1	4	9	2	7	8	6	3	5
3	8	5	4	1	6	9	2	7
7	2	6	3	9	5	4	8	1
9	6	7	1	2	4	3	5	8
8	3	2	5	6	7	1	9	4
5	1	4	8	3	9	2	7	6
4	9	3	7	5	1	8	6	2
2	5	1	6	8	3	7	4	9
6	7	8	9	4	2	5	1	3

Difficile

9	4	5	7	6	2	1	3	8
2	7	1	8	3	4	9	6	5
3	8	6	1	9	5	7	4	2
6	2	3	4	7	9	5	8	1
4	1	9	5	8	6	2	7	3
7	5	8	3	2	1	6	9	4
8	9	2	6	1	3	4	5	7
5	6	7	2	4	8	3	1	9
1	3	4	9	5	7	8	2	6

Expert

4	9	1	5	7	6	3	8	2
5	8	2	9	3	1	6	4	7
7	6	3	4	2	8	9	5	1
1	5	7	8	9	4	2	3	6
6	2	4	3	1	7	5	9	8
8	3	9	6	5	2	7	1	4
2	7	5	1	4	3	8	6	9
3	1	8	7	6	9	4	2	5
9	4	6	2	8	5	1	7	3

Economie

BOA signe un mémorandum d'entente avec le Chinois CCC Group

Bank of Africa (BOA) a signé, samedi dernier, un mémorandum d'entente avec Zhejiang China Commodity City Group (CCC Group), et ce à l'occasion de la 3ème édition de la China International Import Expo (CIIE).

Conclu lors d'une cérémonie présidée par le maire de la ville de Yiwu, Wang Jian et le conseiller économique de l'ambassade du Maroc en Chine, Reda Oudghiri Idrissi, en présence notamment du directeur général de BOA Shanghai, Said Adren, et du vice-président et directeur général de CCC Group, Wang Dong, cet accord intervient dans un contexte de développement des programmes de logistique, consistant à accompagner financièrement le groupe chinois pour son développement à l'international et plus particulièrement en Afrique, à travers des parcs de trading et de logistique, indique BOA dans un communiqué.

Cette convention permet également aux deux institutions de coopérer autour d'un projet de construction, d'aménagement et de développement d'un parc de trading et de logistique au Maroc, ajoute la même source, notant que BOA, qui vise à confirmer son rôle dans le renforcement des relations économiques entre le Maroc et la Chine, et plus globalement entre la Chine et l'Afrique, multiplie ses accords de partenariat avec des acteurs économiques chinois de haut niveau, rapporte la MAP.

«A travers cet accord, Bank of Africa renforce sa puissance dans le marché financier en Chine et devient le principal support financier pour les entreprises exportatrices chinoises installées dans la ville de Yiwu».

Il vient, encore une fois, marquer la détermination de BOA à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour avancer dans la concrétisation des projets en ligne avec la vision stratégique inspirée par le gouvernement et qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération sino-marocaine pour le développement économique du Maroc et de l'ensemble du continent africain, souligne le groupe bancaire.

Zhejiang CCC Group est une entreprise étatique cotée à la bourse de Shanghai avec une capitalisation de 4 milliards de dollars. Il s'agit d'une entreprise leader dans le développement, l'aménagement et la gestion des parcs de trading et de logistique. Elle gère actuellement, pour le compte du gouvernement de Yiwu, un parc international de trading d'une superficie de 6,4 km² accueillant 75.000 petites et moyennes entreprises (PME). Ce parc est considéré par l'Organisation des Nations unies (ONU) et par la Banque mondiale comme étant le plus grand parc de trading au monde. Zhejiang CCC Group a également construit un parc de trading et de logistique au Rwanda et détient des projets similaires en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda et au Maroc.

Les cours de la plupart des produits de base rebondissent à l'échelle mondiale



Après les pertes occasionnées par la pandémie de Covid-19, les prix des métaux et des matières premières agricoles ont rapidement repris de la hauteur. Selon les prévisions de la Banque mondiale, ils devraient même enregistrer des gains modestes en 2021.

Dans un rapport publié récemment, l'institution internationale financière a toutefois indiqué que, malgré leur remontée, les cours des produits énergétiques resteront toutefois moins élevés qu'ils ne l'étaient avant la crise, en dépit de leur remontée.

«Après les fortes baisses enregistrées en 2020, le rapport prévoit pour 2021 un rebond substantiel des prix des produits énergétiques, qui incluent, outre le pétrole, le gaz naturel et le charbon, revoyant ainsi à la hausse les prévisions du mois d'avril», a souligné la Banque mondiale dans la dernière édition semestrielle de son Commodity Markets Outlook qui se penche sur 27 produits de base entre 1970 et 2019.

Si «la pandémie de Covid-19 n'a pas eu un impact uniforme sur les prix des produits de base, elle risque d'avoir des répercussions durables sur les marchés énergétiques», a souligné Ayhan Kose, vice-président par intérim du Groupe de la Banque mondiale pour la division Croissance équitable, finance et institutions et directeur du groupe Perspectives.

Aussi, à en croire les économistes de l'institution de Bretton Woods, le risque d'une seconde

vague pandémique, qui pourrait conduire à une multiplication des mesures de confinement et à une baisse de la consommation, ainsi que des délais plus longs que prévu dans la mise au point et la distribution d'un vaccin, sont autant de facteurs susceptibles de déboucher sur des prix énergétiques plus bas qu'anticipé aujourd'hui.

Concernant les cours pétroliers, qui avaient fortement chuté dans les premiers mois de la pandémie, ils «n'ont qu'en partie retrouvé leurs niveaux antérieurs au choc, tandis que les prix des métaux, dont le repli avait été relativement plus limité, ont renoué avec les niveaux précédant la crise», a relevé la Banque mondiale.

Selon la dernière livraison du



Malgré leur remontée, les cours des produits énergétiques resteront moins élevés qu'ils ne l'étaient avant la crise

Commodity Markets Outlook, rendue publique récemment, en 2021, les cours du pétrole devraient s'établir en moyenne à 44 dollars le baril, en hausse par rapport aux estimations pour 2020 à 41 dollars.

Il importe de préciser que «ces prévisions tablent sur un redressement lent de la demande dans une conjoncture où le tourisme et les voyages continuent d'être freinés par les préoccupations sanitaires et où l'activité économique mondiale ne devrait parvenir à recouvrer son niveau d'avant la crise qu'en 2022», a relevé l'institution internationale ajoutant qu'elles reposent aussi sur un assouplissement progressif des contraintes du côté de l'offre.

S'agissant des prix des métaux, après avoir chuté en 2020, ils devraient afficher une remontée modeste en 2021, à la faveur de la reprise en cours de l'économie mondiale et de la poursuite des politiques de relance en Chine, selon les prévisions de la Banque mondiale.

L'institution financière prévient cependant qu'ils risquent d'être plus faibles qu'attendu dans un contexte de faible croissance mondiale prolongée.

Quant aux prix agricoles, le ressort du document qu'ils devraient augmenter légèrement en 2021, après une hausse estimée à 3% en 2020 et un déficit dans la production d'huiles comestibles.

Mais s'il s'avère que les prix des produits agricoles n'ont globalement pas pâti de la pandémie, force est de constater que le nombre de personnes dont la sécurité alimen-

taire est menacée a augmenté en raison des répercussions plus larges de la récession mondiale.

Pour la Banque mondiale, il ne fait ainsi aucun doute que le spectre de l'insécurité alimentaire continue de planer sur plusieurs économies émergentes et en développement.

A en croire l'institution, «ces craintes sont motivées par l'impact de la récession mondiale sur les revenus, les problèmes de disponibilité de nourriture au niveau local et une offre de main-d'œuvre limitée par les restrictions imposées aux déplacements transfrontaliers», a-t-elle expliqué rappelant que plusieurs pays ont déjà enregistré des pics d'inflation des prix alimentaires.

En fin de compte, il ressort de ce rapport que les chocs très persistants («permanents») et ceux de courte durée («transitoires») ont contribué globalement dans les mêmes proportions aux fluctuations des prix des matières premières, mais avec toutefois de fortes variations d'un produit à l'autre.

Ainsi, comme l'a souligné la Banque mondiale, les premiers chocs sont responsables de la variabilité des prix de la plupart des produits de base agricoles, tandis que les seconds chocs ont une incidence plus marquée sur les prix des matières premières industrielles.

Pour les économistes de l'institution, cette hétérogénéité met en évidence la nécessité d'une action politique flexible.

Alain Bouithy

Le dirham s'apprécie face à l'euro entre septembre et octobre

Le dirham s'est apprécié de 0,28% par rapport à l'euro et de 0,14% vis-à-vis du dollar américain entre les mois de septembre et d'octobre, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Pour ce qui est des opérations de BAM avec les banques, aucune séance d'adjudication n'a été tenue depuis avril 2018, indique la Banque centrale dans sa revue de la conjoncture économique, monétaire et financière de novembre 2020.

Au niveau du marché interbancaire, le volume des échanges de devises contre le dirham s'est établi à 30,9 milliards de dirhams (MMDH) en septembre dernier, en hausse de 2,4 MMDH par rapport au même mois de l'année précédente.

S'agissant des opérations des banques avec la

clientèle, leur volume s'est situé en septembre à 24,9 MMDH pour les achats au comptant et à 10,1 MMDH pour ceux à terme, contre respectivement 23,5 MMDH et 7,7 MMDH une année auparavant.

Les ventes ont, pour leur part, porté sur un montant de 22,4 MMDH pour les opérations au comptant et de 2,4 MMDH pour celles à terme, après 20,3 MMDH et 1,8 MMDH respectivement.

La position nette de change des banques, qui renseigne sur les disponibilités effectives en devises du système bancaire, est ressortie ainsi à 3,7 MMDH à fin septembre, après 6,6 MMDH à fin août 2020.

L'assemblée annuelle du Groupe de la Banque mondiale et du FMI au Maroc est reportée à 2022

Le Royaume du Maroc, le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont annoncé récemment que l'assemblée annuelle du Groupe de la Banque mondiale et du FMI qui devait se dérouler à Marrakech en octobre 2021 sera reportée de 12 mois, jusqu'en 2022, en raison de la pandémie de Covid-19.

L'assemblée annuelle se tient généralement deux années de suite aux sièges du Groupe de la Banque mondiale et du FMI à Washington, puis dans un autre pays membre de la pandémie de Covid-19.

semble des gouverneurs de banque centrale, des ministres des Finances et du Développement, des cadres du secteur privé, des représentants de la société civile, des médias ainsi que des universitaires pour débattre de questions d'intérêt général telles que les perspectives économiques mondiales, la stabilité financière dans le monde, la lutte contre la pauvreté, la croissance économique inclusive et la création d'emplois, et le changement climatique, entre autres. Une liste complète des lieux des assemblées précédentes figure sur le site web de l'assemblée annuelle.

Le Crédit Agricole du Maroc mobilise 8 milliards de dirhams pour la campagne agricole 2020-2021

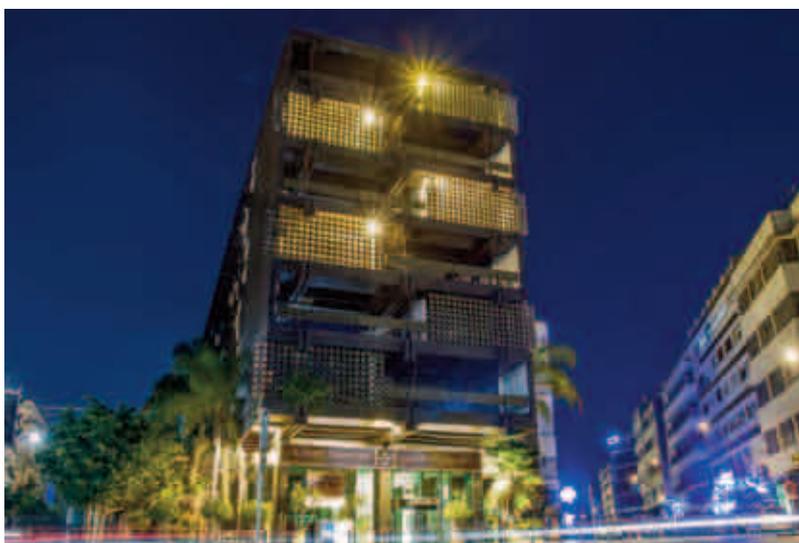
En application des Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, premier partenaire du secteur agricole et du monde rural, intensifie sa mobilisation et double l'enveloppe de financement au profit de l'agriculture et de l'agro-industrie passant de 4 milliards de dirhams traditionnellement alloués pour l'accompagnement des campagnes à 8 milliards pour la campagne agricole 2020-2021.

En phase avec les axes stratégiques de « Génération Green 2020-2030 », l'enveloppe de 8 MMDH doit permettre aux agri-

culteurs, aux entrepreneurs ruraux et aux agro-industriels d'assurer la continuité de leurs activités et de générer richesses et croissance pour le monde agricole et rural.

Le doublement de l'enveloppe de financement s'inscrit dans la dynamique de relance économique et porte l'objectif de soutenir la résilience de notre agriculture et l'émergence d'une classe moyenne en milieu rural. Il se déclinera comme suit : 4 MMDH pour l'agriculture via des crédits de fonctionnement et d'investissement dédiés à l'équipement et à la modernisation des exploitations agricoles; 3 MMDH pour l'agro-industrie à travers des crédits de fonctionnement et d'investissements pour les projets agro-industriels et alimentaires et 1 MMDH pour l'encouragement de la création d'une classe moyenne dans le milieu rural et le développement de l'entrepreneuriat à travers des financements adaptés aux activités économiques en milieu rural (hors agriculture) et aux projets porteurs générateurs de revenus et de valeur ajoutée.

Dans un communiqué, la banque souligne que cette mobilisation exceptionnelle a été réalisée grâce à la conjugaison de trois leviers : la croissance des dépôts clientèles; les lignes de financements internationales obtenues auprès des bailleurs de fonds ; la Banque a conclu des partenariats importants au profit du secteur agricole,



agro-industriel et au monde rural auprès de la BEI, de l'AFD et de la BERD, totalisant 3 milliards de DH environ ainsi que les diverses émissions obligataires (dettes perpétuelles et dettes subordonnées) opérées par la Banque.

Elle précise que cette enveloppe exceptionnelle mobilisée par le Crédit Agricole du Maroc pourra être réévaluée et/ou réaménagée selon les dispositions spécifiques que pourrait prendre le gouvernement en matière de soutien additionnel notamment en ce

qui concerne les taux et/ou les garanties.

Outre la banque classique, les filiales du Groupe dédiées à l'agro-agro et au monde rural contribueront, elles-aussi, à la mise en place de cette enveloppe via des offres adaptées à chaque catégorie de projet.

Il est à noter que cette enveloppe de 8 milliards de dirhams fait partie intégrante d'un ambitieux programme pour l'accompagnement de la campagne agricole 2020-2021.

S'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de la Banque en tant que leader du financement du monde agricole et agro-alimentaire, ce dispositif volontariste est en cours de mise en œuvre pour l'accompagnement des entrepreneurs agricoles tout au long des chaînes de valeur grâce à la mise en place d'outils financiers inclusifs et de programmes spécifiques permettant aux agriculteurs et aux ruraux de générer de la croissance et d'améliorer et de stabiliser leur niveau de vie.



Permettre aux agriculteurs, aux entrepreneurs ruraux et aux agro-industriels d'assurer la continuité de leurs activités

Le climat des affaires dans l'industrie jugé normal par la majorité des patrons au troisième trimestre

Le climat général des affaires dans l'industrie, au cours du 3ème trimestre 2020, aurait été "normal" pour la majorité des chefs d'entreprise, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette appréciation est généralisée dans toutes les branches d'activités, précise BAM dans une note sur les résultats de l'édition trimestrielle de l'enquête de conjoncture.

Les conditions d'approvisionnement auraient été, quant à elles, "normales" selon 69% des industriels et "difficiles" selon 27%.

Par branche, elles ont été "normales" selon 81% des patrons de la "mécanique et métallurgie", 79% de la "chimie et parachimie", 61% du "textile et cuir" et 57% de l'"agroalimentaire". En revanche, la proportion des entreprises qualifiant les conditions d'approvisionnement de "difficile" varie entre 16% dans la "chimie et parachimie" et 38% dans l'"agroalimentaire", relève la note.

S'agissant du stock des matières premières et demi-produits, la même source souligne qu'il aurait été à un niveau normal dans l'en-

semble des branches d'activité.

Concernant l'évolution des effectifs employés durant les trois derniers mois, 68% des industriels déclarent une stagnation et 22% une baisse. Par branche, les industriels de la "chimie et parachimie" et de la "mécanique et métallurgie" indiquent une stagnation.

Dans l'"agroalimentaire", 80% des entreprises déclarent une stagnation des effectifs et 16% une baisse. Ces proportions sont respectivement de 55% et de 45% dans le "textile et cuir". Pour les trois prochains mois,

88% des industriels s'attendent à une stagnation des effectifs employés et 10% à une baisse.

Parallèlement, BAM fait savoir que les coûts unitaires de production auraient stagné selon 79% des entreprises et auraient progressé d'après 20%. Ces proportions sont respectivement de 89% et de 11% dans la "mécanique et métallurgie", de 77% et de 21% dans la "chimie et parachimie", de 74% et de 26% dans l'"agroalimentaire" et de 74% et de 19% dans le "textile et cuir".

Horizons

Monétisation de la dette publique au Maroc

Pourquoi s'en priver en temps de crise ?

Partout dans le monde, les dettes publiques explosent. Le Maroc n'y échappe pas. La récession sans précédent consécutive à la crise sanitaire du coronavirus a exigé des Etats, dans leurs plans d'urgence, et continue d'exiger d'eux, dans leurs plans de relance, un appui massif aux ménages et aux entreprises.

Dans les pays avancés, comme réponses économiques et sociales à cette crise, les pouvoirs publics ont engagé des sommes colossales nécessaires à la mise en œuvre de mesures de tous ordres (fiscales, monétaires, budgétaires : garanties de prêts, reports d'échéance, allocations de chômage, aides directes aux ménages...) représentant l'équivalent de parts élevées de leurs PIB. La hausse vertigineuse des déficits budgétaires qui en a résulté devait normalement se traduire par une explosion de la charge de la dette que ces pays n'auraient pas pu supporter étant, pour la plupart, lourdement endettés. On comprend donc aisément que, c'est sans état d'âme que, tant dans la zone euro, aux Etats-Unis que dans les autres pays de l'OCDE, les banques centrales de ces pays ne se sont pas opposées à la monétisation des dettes publiques, la considérant comme une sorte de «transgression constructive». Monétisation qui, pour faire simple, n'est rien d'autre que l'achat direct ou indirect par une banque centrale de titres financiers émis par l'Etat, le plus souvent avec de longues maturités.

Au Maroc, le gouvernement et les autorités monétaires ont été réactifs, audacieux, faisant montre d'un pragmatisme loué par tous. Pragmatisme traduit essentiellement par l'abandon momentané de l'orthodoxie budgétaire et monétaire, devenue, au fil du temps, un sacro-saint cadre de pensée, un quasi-dogme que l'urgence sociale et économique avait rendu caduc. En témoignent la forte hausse du déficit budgétaire et la politique monétaire accommodante de Bank Al-Maghrib (BAM) qui a utilisé tous ses instruments d'intervention (règles prudentielles, taux directeur, réserves obligatoires...) pour desserrer les contraintes pesant sur les banques afin que celles-ci financent plus amplement l'économie réelle.

Confronté depuis le début de la crise au surcroît de son endettement consécu-

tif à une forte hausse de son déficit budgétaire, à une dette publique dont la charge annuelle de près de 30 milliards de dirhams (Mdh) représente déjà 12% des dépenses ordinaires du budget général (loi de Finances rectificative 2020 (LFR20)), l'Etat, en réduisant, notamment, les crédits d'investissement de la plupart des ministères, a dû redéfinir ses choix budgétaires pour pouvoir dégager sa contribution de 20 Mdh devant servir de levier au plan de relance de 120 Mdh. Un plan de relance constitué essentiellement de crédits garantis par l'Etat et de fonds aux entreprises dont on sait que les effets sur l'économie mettront du temps à se manifester.

L'Etat, en somme, ne va pas injecter plus d'argent directement dans l'économie, ainsi que le montrent les montants quasi inchangés des dépenses globales au titre de la LFR20 et du projet de loi de Finances 2021 (PLF21). Ce faisant, il restreint ses ambitions économiques et sociales, les ajustant à des moyens limités, renonçant ainsi implicitement à relancer l'économie par une augmentation significative de la demande publique. Se contentant de solutions à minima, ainsi que l'atteste, à titre d'exemple, la quasi disparition des aides directes aux ménages dans la LFR20 et dans le PLF21, l'Etat va se trouver dans une situation qui, avec une activité qui ne reprend pas comme prévu, fait craindre des tensions sociales qu'il serait avisé d'anticiper. Tensions exacerbées par l'accentuation des inégalités qu'illustre particulièrement le retour à la précarité de larges franges d'actifs du secteur informel.

Pour les autorités monétaires, le retour rapide à l'orthodoxie financière, incompréhensible pour beaucoup, va s'avérer de plus en plus difficile à justifier, tant sur les plans politique et social, que sur le plan économique ; car jamais la relance de l'activité n'a eu autant besoin de financements publics, ainsi que l'attestent les gigantesques montants mobilisés dans nombre de pays qui ont fortement augmenté leur dépense publique. Moyens mobilisés, pour des parts plus ou moins importantes, grâce à la monétisation de la dette publique. Monétisation dont on peine à comprendre réellement pourquoi elle est exclue, pour le moment du moins, du cadre de pensée de nos responsables.

Le PLF21 a prévu d'importantes et

ambitieuses mesures en vue de la généralisation de la protection sociale et de l'accélération du plan de relance de l'économie, mais ces mesures, il est important de le rappeler, vont mettre du temps à produire leurs effets. Or, la gravité de la crise appelle une réponse immédiate, à déployer essentiellement sous forme d'aides directes aux ménages et aux entreprises. Pour cela, l'Etat a besoin d'emprunts additionnels substantiels, compensant au moins la perte des 54 Mdh du solde ordinaire du budget général de l'Etat pour 2020 (à savoir le solde positif de 22 Mdh prévu dans la LF20 mais non réalisé, auquel s'ajoute le solde négatif de 32 Mdh de la LFR20). Face à ce défi budgétaire inédit qui, sans que quiconque en soit responsable, a affecté le Maroc, et au vu des expériences de monétisation de la dette publique dans nombre de pays, rien ne s'oppose dans ce contexte de crise à ce que l'Etat compense une partie ou la totalité de ce manque à gagner de 54 Mdh par l'émission, par adjudication sur le marché des titres d'Etat, de bons du trésor (BT) dédiés que rachèterait BAM. Des BT qu'on pourrait appeler « BT corona », afin de bien faire comprendre, aussi bien aux marchés financiers qu'à l'opinion publique, qu'il s'agit d'une facilité exceptionnelle, une opération unique, non renouvelable. Par ailleurs, pour ne pas perturber ces marchés financiers, l'Etat devra emprunter aux taux du marché, sachant qu'il pourra récupérer la charge de sa dette sous forme de dividendes de BAM.

Cette proposition de monétisation de la dette peut paraître hérétique, irréaliste... C'est pourtant ce qu'ont fait plusieurs pays avancés que l'on ne pourrait qualifier de laxistes, et que commencent à faire quelques pays émergents comme l'Indonésie. Ce dernier, dont le rupiah n'est pourtant pas une monnaie de réserve comme le dollar ou l'euro, vient de faire racheter par la Banque centrale indonésienne l'équivalent de 27 milliards de dollars, première étape d'un programme de monétisation de sa dette publique, censée financer 64% de sa dette additionnelle pour surmonter la crise. (Oxford Business Group : 21 July 2020).

Pourquoi alors, contrairement à ce que font nombre de pays, le Maroc se prive de recourir à la monétisation de sa

dette publique, privant ainsi le budget de l'Etat d'importantes ressources additionnelles plus que jamais nécessaires pour surmonter la crise ? Les principales raisons avancées à cela sont que cette monétisation risquerait d'une part, de conduire à de hauts niveaux d'inflation, et d'autre part, d'affaiblir la valeur du dirham.

- Le risque inflationniste vient immédiatement à l'esprit. Cependant, en cette période de crise, les banques centrales, notamment celles des pays avancés, craignent davantage la désinflation (ralentissement du taux d'inflation) et, encore plus, la déflation (baisse du niveau général des prix). Au Maroc, de fortes tensions inflationnistes apparaissent plus qu'improbables quand on sait que, durant cette décennie passée, BAM n'est jamais parvenu à atteindre son objectif cible de 2% d'inflation. Fluctuant entre 0,2% et 1,9%, l'inflation a été en moyenne de 1,2% entre 2009 et 2019. Elle est estimée à 0,4% en 2020 et à 1% en 2021. Des taux que le Haut-Commissariat au plan (HCP), qui appelle depuis des années à « lâcher l'inflation pour relancer la croissance », trouve anormalement bas d'après un benchmark qu'il a fait et où il n'a pas trouvé un seul pays comparable au Maroc réalisant une inflation inférieure à 2%.

Cet objectif cible de 2% est devenu, au fil du temps, presque une fin en soi, faisant perdre de vue que c'est aussi une importante variable d'ajustement dans les policy-mix, à savoir cet « art » de combiner politique budgétaire et politique monétaire. Pourtant, une inflation modérée, qu'on postule, dans le cadre de cette réflexion, autour de 4%, aurait le mérite, et non le moindre, d'alléger le poids de l'endettement des agents débiteurs : i) l'Etat, qui pourra desserrer ses contraintes budgétaires ; ii) les ménages endettés, dont les crédits habitat et consommation absorbent pas moins de tiers de leurs revenus ; iii) les entreprises, dont les plus endettées ont été particulièrement pénalisées ces dernières décennies du fait d'un taux d'inflation largement inférieur à celui des taux d'intérêt débiteurs.

- Le risque d'épuisement rapide des réserves de change est considéré, à juste titre pour le Maroc, comme le risque majeur. Le principal argument avancé est qu'on verrait vite fondre ces réserves car



les consommations et investissements additionnels rendus possibles grâce au surcroît de l'endettement public obtenu par monétisation de la dette vont, compte tenu de la forte propension à importer du pays (la valeur des importations représente 41% du PIB, contre 25% en moyenne pour les pays émergents), augmenter les importations plus que les moyens de notre économie ne le permettent. Dit autrement, c'est la crainte que l'enrichissement artificiel consécutif à cet important accroissement de la quantité de monnaie fasse vivre le Maroc au-dessus de ses moyens, avec les conséquences multiples que l'on peut imaginer, en termes, notamment, de dérives financières, de fuite en avant et, in fine, de perte de souveraineté économique.

Vision apocalyptique présentée comme épouvantail par ceux qu'une prudence extrême, héritée de la crise financière des années 80, ne pousse pas à explorer les voies offertes par des combinaisons différentes de politiques monétaires, budgétaires et de taux de change, celles conduites notamment en Turquie et en Egypte ; combinaisons qui, malgré les soubresauts découlant d'une plus grande ouverture de leurs marchés financiers, se sont avérés plus performantes en termes de croissance économique.

C'est donc avec les expériences de ces pays que l'infléchissement de la politique monétaire, proposé ici au débat, est à mettre en perspective et non avec celles, très particulières, du Zimbabwe, ou de notre voisin de l'Est, dont la fonte des réserves de change, passées d'un pic de près de 200 M\$ en 2014 à 50 M\$ prévus fin 2020, s'explique essentiellement par la chute du prix des hydrocarbures, même si le recours massif, depuis 2017, à l'achat direct par l'institut d'émission de titres d'Etat a sans doute contribué, mais dans une mesure difficile à apprécier, à l'épuisement rapide de ces réserves ; [d'après le gouverneur de la Banque centrale d'Algérie, « l'appel de fonds fait par le Trésor en novembre 2018 avait porté l'encours du financement non conventionnel du Trésor auprès de l'institut d'émission à environ 28% du PIB » (www.bank-of-algeria.dz/intervention_apn122018fr).

C'est comme si l'Etat marocain avait vendu directement à BAM des bons du Trésor pour l'équivalent de 280 Mdh.]

La mise en place des mesures de préf-

rence nationale pour les marchés publics, de barrières non tarifaires (normes techniques, sanitaires...), d'encouragement à la substitution aux importations, traduit la volonté des pouvoirs publics de réduire la sortie de devises. Cependant, le moyen le plus efficace d'infléchir la forte propension à importer du Maroc, est de laisser le dirham s'ajuster librement à l'offre et à la demande du marché des devises.

La structure de notre commerce extérieur a bien changé, rendant, tant nos importations que nos exportations, plus sensibles aux prix. C'est le cas notamment des véhicules et des produits finis dont les élasticités par rapport aux prix dans nos échanges extérieurs vont agir mécaniquement sur les volumes importés et exportés dans le sens respectivement de la baisse et de la hausse. Ce faisant, le glissement du dirham, en renchérisant les prix des biens et services importés, contribuerait plus efficacement à atteindre l'objectif-cible d'inflation de 4% proposé ci-dessus comme hypothèse de travail. Ce que, rappelons-le, l'expansion monétaire toute seule aura du mal à atteindre. Ce serait même, dans l'hypothèse d'une inflexion du policy-mix, le principal levier pour atteindre cet objectif.

Cependant, du fait de la flexibilité limitée du régime de change au Maroc, le marché des changes ne joue pas pleinement son rôle révélateur de la valeur réelle du dirham. En effet, en ajustant le volume des réserves de changes par les emprunts externes en vue de couvrir un minimum de cinq à six mois des besoins du pays en devises, les autorités monétaires, tout en rassurant les marchés, les agences de notation, les opérateurs et partenaires économiques, biaisent, en quelque sorte, le fonctionnement de ce marché. Leur objectif d'assurer une telle disponibilité en offre de devises masque les tensions sur la valeur du dirham devant normalement résulter des déficits structurels de la balance commerciale et du compte des transactions courantes de la balance des paiements. Tensions qui, à défaut de s'exprimer sur le marché actuel, pourraient être prises en considération par les autorités monétaires et donner lieu à la fixation d'un objectif-cible de taux de change du dirham, en cohérence avec l'objectif-cible de l'inflation, à même de rééquilibrer nos comptes extérieurs et de booster la compétitivité ; étant entendu que, si « l'inflation ne se

fabrique pas », un renchérissement des prix des importations peut assurément contribuer à atteindre l'objectif-cible de l'inflation.

Cependant, les conséquences de ces choix devront être pleinement assumées, sur les plans tant économique, social, que politique. Il est certain que les objectifs-cibles des taux d'inflation et de dépréciation du dirham dont conviendraient éventuellement les autorités monétaires dans une nouvelle policy-mix, vont susciter de fortes résistances et de vifs débats autour de leurs avantages et inconvénients, notamment : i) une moindre incitation à l'épargne financière sachant que, selon le HCP, 3,8% seulement des ménages déclarent épargner une partie de leur revenu ; ii) une baisse, pour les ménages à revenus fixes, du pouvoir d'achat ; baisse momentanée car supposée s'améliorer par le surcroît de croissance que permet ce nouveau policy-mix ; iii) un renchérissement du coût de la dette externe, à mettre en balance avec les gains des soldes voyages et transferts de la balance des paiements.

Des études théoriques et empiriques relatives aux relations entre inflation et croissance divergent dans leurs conclusions. Ce sur quoi la plupart s'accordent, c'est pour dire que si un taux d'inflation stable contribue assurément à accroître le potentiel de croissance d'une économie, un faible taux, et c'est le cas du Maroc, n'est ni un indicateur de la bonne santé d'une économie, ni un gage de sa performance. Ses effets peuvent même être contre-productifs.

« Libérées » momentanément d'une certaine orthodoxie budgétaire et financière, les autorités monétaires, avec un peu plus d'audace et de pragmatisme, ont l'occasion aujourd'hui d'utiliser de manière plus ingénieuse les variables du taux d'inflation et du taux de change. Maîtrisées, avec des objectifs-cibles que, dans le cadre de cette réflexion, on peut empiriquement se hasarder à estimer (entre 3 et 5% pour le taux d'inflation, et entre 6 et 8% pour la dépréciation du dirham), elles peuvent être sources de croissance si elles s'inscrivent dans le cadre de cette nouvelle policy-mix dictée, plus par le contexte économique de la crise que par tout autre choix doctrinal. Elles représentent donc une occasion historique d'infléchir la politique économique de notre pays dans un sens plus volontariste, renforcé par le capital confiance en nous et en

nos institutions acquis au début de cette crise. Confiance qui s'est délitée depuis, mais qu'on peut renouveler en actionnant tous les instruments de solidarité sociale, donnant de nouveau espoir aux millions de foyers se retrouvant aujourd'hui dans la précarité, en les aidant à rester à flot et à ne pas désespérer.

On peut conclure cette réflexion en disant que l'Etat, au début de la pandémie, a fait montre d'une créativité et d'un volontarisme remarquables pour amortir le choc de la crise économique du Covid19. Le plan de relance de l'économie, au vu des grandes incertitudes et de la durée plus longue que prévue de la crise sanitaire, va probablement être revu à la hausse avec des engagements bien plus substantiels du budget de l'Etat. La gravité de la situation ne nous donne pas le choix.

La sortie de crise exige une injection de monnaie sous forme d'aides massives de l'Etat aux ménages et aux entreprises, moyen incontournable pour faire redémarrer l'économie. Les montants sans précédent des emprunts nécessaires à cela, devraient logiquement inciter l'Etat à recourir exceptionnellement à la monétisation d'une partie appréciable de ses emprunts additionnels dont il est fait le pari qu'ils seront remboursés par le surcroît de croissance économique qu'ils vont générer. Cette sortie de crise est l'occasion aussi pour le Maroc d'atteindre plus rapidement son objectif d'une plus grande flexibilité du dirham.



Par Mekki Zouaoui

*Economiste – Universitaire
Faculté de FSJES de Rabat-Agdal
Diplômé des universités de Grenoble-Alpes et de
Harvard Kennedy School of Government
Membre du Conseil de surveillance de la BPRK
(Banque régionale populaire Rabat-Kénitra) en tant
qu'administrateur indépendant
"Bien entendu, je m'exprime ici à titre purement
personnel de chercheur-économiste"*



Mehdi Kerkouche, de la "révélation" du confinement à l'Opéra de Paris

Entre deux confinements, son "rêve de gamin" est devenu réalité: Mehdi Kerkouche, chorégraphe venu du monde du hip-hop, a été invité à entrer dans la danse par la grande porte, avec une création à l'Opéra de Paris. Un rêve presque parfait, car le deuxième confinement a stoppé net les spectacles dans la prestigieuse maison où devait se produire la première le 10 novembre. L'artiste de 34 ans ne se départ pas pour autant de son côté gouailleur et enthousiaste. "Même si c'est un crève-coeur, on y va à 400%", raconte-t-il à l'AFP. Les répétitions se poursuivent en effet au Palais Garnier en prévision d'une captation et peut-être d'un live feed sur internet. La chorégraphie de 20 minutes, qui devait être présentée aux côtés d'autres créations de chorégraphes établis comme Sidi Larbi Cherkaoui, est baptisée "Et si?"

Depuis le premier confinement, "je me posais énormément cette question. Et si c'était la dernière fois que je pou-

vais créer?", affirme le chorégraphe. "J'avais en tête la phrase de Pina Bausch « dansez, dansez, sinon nous sommes perdus ». Cette phrase nous a guidés (comme si c'était) les 20 dernières minutes de création possibles", confie-t-il.

Malgré le rendez-vous raté avec le public, cet ex-collaborateur de Chris(tine and the Queens) est encore sur un petit nuage. En mars, le grand public le découvre grâce à une petite vidéo devenue virale (1,5 million de vues) le montrant et des danseurs de sa compagnie EMKA dansant chacun dans leur appartement.

Puis il organise un marathon de danse en ligne qui récolte 15.000 euros pour la Fondation des hôpitaux de Paris. Brigitte Macron l'appelle pour le féliciter.

Mais c'est un autre message qui le surprend, celui d'Auréli Dupont, directrice de la danse à l'Opéra. "Elle m'a fait le plus beau compliment possible: j'ai vu le travail de ta compagnie, je

vois complètement mes danseurs faire ça+. Je suis rentré chez moi, j'ai versé ma petite larme", rit-il.

Pour le chorégraphe qui a grandi en banlieue parisienne, à Rueil-Malmaison, c'est le "bonheur ultime d'artiste". "C'est un rêve de gamin. Petit, je ne savais pas que j'avais le droit d'aller à l'Opéra", affirme ce fils de parents divorcés, une employée de maison et un plombier chauffagiste.

Pas de moyens pour aller voir des spectacles. "La culture, c'était la télé (...) mes premiers profs, c'était Michael et Janet Jackson", se rappelle-t-il. A six ans, sa mère l'inscrit dans un cours de modern jazz où on lui dit qu'il avait "le rythme dans la peau".

Après des essais chorégraphiques avec les copines dans la cité, l'adolescent veut devenir danseur. "Ma mère a d'abord rigolé et m'a dit +trouve-toi un autre sport histoire de te défouler un peu, et on en parlera plus tard+". Il ne lâche pas, se forme à tous les styles, hip-hop, jazz, salsa, street, puis

rencontre Laure Courtellemont, chorégraphe de danse urbaine réputée, qui le prend sous son aile. Depuis dix ans, il chorégraphie un jeu vidéo très populaire, "Just dance" pour l'entreprise Ubisoft.

Pour la pièce à l'Opéra, il ajoute un clin d'oeil en hommage aux tatouages de sa grand-mère berbère, à travers le maquillage des danseurs.

Dans cette maison, la danse contemporaine s'est installée depuis longtemps, mais "Mehdi nous a appris le langage hip-hop, son côté animalier et compact, qui vient du ventre... ceci est nouveau pour nous", affirme à l'AFP Axel Ibot, un des dix danseurs sélectionnés.

Dans une compagnie très hiérarchique, la personnalité du chorégraphe a amusé les danseurs. "Dès le premier jour, il nous appelait mes petits coeurs, mes petits chats, on était un peu surpris", sourit Axel Ibot. "C'est la première fois que le rapport (avec un chorégraphe) est aussi spontané".

Des trésors culturels, victimes collatérales de la pandémie



Le trafic de biens culturels, activité hautement lucrative, a explosé sur internet ces derniers mois, le patrimoine devenant une victime collatérale de la pandémie de Covid-19, alertent des experts, au moment même où l'Unesco célèbre les 50 ans de la convention de 1970 visant à prévenir ce fléau. En 2019, Athar Project (Antiquities Trafficking and Heritage Anthropology Research) recensait 90 groupes Facebook consacrés aux transactions de biens culturels, soit quelque 300.000 utilisateurs. "Aujourd'hui, ça doit être près de 130 groupes, beaucoup en arabe, rassemblant plus d'un demi-million de personnes", relève l'universitaire syrien Amr Al-Azm, co-directeur de l'ONG. L'Organisation mondiale des douanes a d'ailleurs noté, dans ces circonstances exceptionnelles qui ont accru la digitalisation du monde, "une hausse des trafics illicites sur internet", notamment des contrefaçons. "La pandémie est un fléau", dit à l'AFP Ernesto Ottone Ramirez, sous-directeur général pour la culture de l'Unesco. "C'est : plus de pillages, moins d'informations, moins de missions, moins de contrôles...". "Interpol n'a pas de preuves d'un bond des excavations illicites. Mais on peut supposer que quand toutes les énergies vont au maintien de la sécurité sanitaire, qu'il y a moins de patrouilles, notamment sur les sites archéologiques souvent éloignés des villes, les autres champs sont moins couverts",

reconnait Corrado Catesi, coordinateur de l'unité Oeuvres d'art d'Interpol. Une situation accrue dans les pays en conflit aux institutions affaiblies, où le chaos favorise ce commerce de l'ombre. Syrie, Irak, Afghanistan, Yémen par exemple paient un lourd tribut depuis des années. Mais le vol n'a pas de frontières : en juin lors d'une réunion d'experts consacrée au "trafic d'antiquités au temps du Covid-19", M. Ottone évoquait ainsi une tentative de vol de pierres de la cathédrale Notre-Dame à Paris, dont les travaux de restauration avaient été interrompus par le confinement. Partout dans le monde, "les priorités sanitaires ont fait passer au second plan la protection du patrimoine", notait-il. Le confinement a laissé à travers la planète des musées et des sites archéologiques désertés, à peine gardés, livrant leurs trésors à la concupiscence des trafiquants - individus, réseaux, voire groupes terroristes. Aux Pays-Bas, c'est un Van Gogh, "Le jardin du presbytère de Nuenen au printemps", qui fut dérobé fin mars dans un musée fermé au public deux semaines auparavant. "Le voleur est arrivé à moto, a forcé la porte et est reparti avec la toile ! D'autant plus simple qu'il n'y avait pas de patrouille. Dans une ville, la nuit, normalement, il y a des passants, des conducteurs... Pour moi, c'est le meilleur exemple de crime contre les biens culturels durant le confinement", relève Corrado Catesi.



Johnny Depp confirme faire appel de son procès en diffamation contre le Sun

L'acteur américain Johnny Depp a confirmé dimanche sur les réseaux sociaux qu'il ferait appel après avoir perdu son procès en diffamation contre le tabloïd britannique The Sun, qui l'avait décrit en mari violent envers Amber Heard. L'acteur d'"Edward aux mains d'argent" et "Pirate des Caraïbes" avait pris de gros risques en attaquant en diffamation News Group Newspapers (NGN), société éditrice du quotidien The Sun qui l'avait accusé de frapper l'actrice.

Après trois semaines de procès en juillet, qui avaient donné lieu à des révélations peu reluisantes sur la vie privée du comédien de 57 ans et de son ex-femme, la Haute Cour de Londres avait donné tort lundi à M. Depp, estimant que les qualifications du Sun étaient "substantiellement vraies" car

"la grande majorité des agressions présumées ont été prouvées". "Le jugement sur-réaliste du tribunal au Royaume-Uni ne changera pas mon combat pour dire la vérité et je confirme que je prévois de faire appel", a déclaré Johnny Depp sur ses comptes Instagram et Facebook. Il se dit aussi "ému" par les "nombreux messages" de soutien qu'il a reçus. "Ma détermination reste forte et j'ai l'intention de prouver que les accusations à mon encontre sont fausses", a ajouté la star, "ma vie et ma carrière ne seront pas définies par ce moment dans le temps". Le comédien a aussi annoncé avoir été "prié de démissionner par la Warner Bros du rôle de Grindelwald" pour le prochain film des "Animaux fantastiques", ce qu'il a "accepté". "Johnny Depp quittera la franchise Fantastic Beasts", a

confirmé un porte-parole de la Warner Bros. "Nous remercions Johnny pour son travail sur les films à ce jour", a-t-il ajouté, expliquant que Johnny Depp serait remplacé par un autre acteur pour ce film dont la sortie mondiale est prévue à l'été 2022. Johnny Depp devait interpréter de nouveau le méchant, Gellert Grindelwald, dans le troisième opus de la série, après avoir tenu ce rôle dans "Les Animaux Fantastiques" (2016) et sa suite, "Les Animaux fantastiques: les crimes de Grindelwald" (2018). Ces films, réalisés par David Yates et écrits par J. K. Rowling, font partie d'une série de cinq long-métrages qui se déroulent dans le même univers que les livres et films ayant pour héros le jeune sorcier Harry Potter mais se déroulent plusieurs décennies plus tôt.

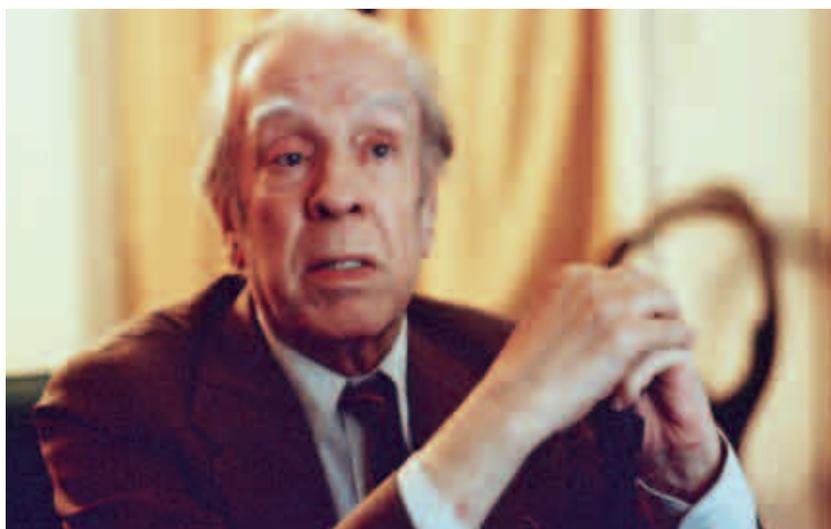
Bouillon de culture

Mikhaïl Jvanetski

L'écrivain et humoriste russe Mikhaïl Jvanetski est décédé vendredi à l'âge de 86 ans, a informé son entourage. D'origine ukrainienne, Mikhaïl Jvanetski était considéré comme un maître du récit satirique soviétique avec ses écrits satiriques cinglants qui ont donné le jour à de nombreux aphorismes dont se régalaient les Russes et qu'ils connaissent par cœur. "Il savait parler des choses importantes et sérieuses avec un humour incroyable, et on l'aimait sincèrement pour cela en Russie et dans beaucoup d'autres pays", a déclaré le président russe Vladimir Poutine dans un message de condoléances adressé aux proches de l'écrivain dans lequel il déplore la fin de "toute une époque". De son côté, le président ukrainien, Volodymyr Zelenski a affirmé que la satire de Jvanetski "a fait la sagesse de beaucoup de personnes", se disant être l'un des "admirateurs ardents de la force de la pensée" de l'humoriste qui compte à son actif plus de 50 ans de carrière sur scène.



Découverte d'un texte inédit de l'écrivain Jorge Luis Borges



Un texte inédit que l'écrivain argentin Jorge Luis Borges avait dicté à sa veuve María Kodama a été récemment publié sous le titre "Silvano Acosta". Ce manuscrit raconte l'histoire de culpabilité que l'auteur ressent face à un homme abattu sur ordre de son grand-père, un ancien militaire, un acte considéré par Borges comme "indigne de réparer", indique la presse argentine.

Le texte inédit, publié avec la version manuscrite écrite par la veuve de Borges, souligne dès le début quelques inexactitudes historiques autour des actions du colonel Francisco Borges, grand-père de l'écrivain, qui, alors qu'il était commandant militaire du Paraná, a signé une résolution qui a ouvert la voie à l'exécution d'un homme nommé Silvano Acosta en 1871, accusé d'être un traître.

Sur la base de données autobiographiques, Borges dit à Kodama que depuis sa naissance, il a contracté "une dette, assez mystérieuse, avec un inconnu décédé le matin d'un jour de 1871. "Cette histoire est certifiée par "un papier signé par mon grand-père, qui a été vendu aux enchères publiques", explique l'écrivain. Jorge Luis Borges avait dicté le 19 novembre 1985 un brouillon de quatre petits paragraphes.

Jorge Luis Borges est un écrivain argentin né le 24 août 1899 à Buenos Aires et mort à Genève en Suisse le 14 juin 1986. Ses œuvres dans les domaines de l'essai et de la nouvelle sont considérées comme des classiques de la littérature du XX^e siècle.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE NOUACEUR
 COMMUNE DE BOUSKOURA
 DIRECTION DES SERVICES
 DIVISION DES TRAVAUX COMMUNAUX

PROLONGATION DE DELAI

Le président de la commune de Bouskoura annonce aux intéressés, aux appels d'offres ouverts concernant : L'appel d'offre n°04/2020/CB/DTC relatifs aux travaux Construction des murs de clôtures aux différents cimetières de la commune de Bouskoura

Que le dernier délai pour recevoir les offres de prix a été prolongé jusqu'au 30/11/2020

N° 9472/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 CERCLE D'EL BOROUJ
 CAIDAT BENI MESKINE CHARKIA
 COMMUNE KRAKRA

AVIS

D'ORGANISATION D'UN EXAMEN
 D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune KRAKRA annonce à tous les fonctionnaires de la commune concernée par l'examen d'aptitude professionnelle, au titre de l'année 2020, selon calendrier suivant :

Examen professionnel	Nombres de postes attribués	Date de déroulement d'examen	Candidats concernés	Date limite de dépôt de demande de candidature
Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade adjoint technique 2° grade	Un seul poste (1)	26/12/2020	Fonctionnaire de la commune ayant 6 ans de service dans le grade de grade adjoint technique 3° grade	01/12/2020

Les demandes de candidature doivent être déposées au service du personnel au siège de la commune avant la date limite fixée dans le calendrier d'examen.

N° 9473/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION CASA - SETTAT
 PROVINCE DE SIDI BENNOUR
 CERCLE ZEMAMRA /CAIDAT D'OUALIDIA
 COMMUNE DE LGHARBIA
 DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNALES
 SERVICE REGIE DE RECETTE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N° 01/2020 /CR

SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé, en séance publique au bureau de Monsieur le président de la commune Lgharbia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre de prix pour:

N° d'appel d'offre	L'objet de l'offre	L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage en dh	Montant caution provisoire en dhs		Lieu, date et date heures de la séance d'ouverture des plis
01/2020/ C.R	Location des différentes parties du souk hebdomadaires de Lgharbia au titre année 2021 et 2022.		Montant caution provisoire	Montant caution pour travaux propreté	Au siège communal de Lgharbia en date du Jeudi 03 Décembre 2020 à 10 h du matin.
	-souk à bestiaux		78 000,00	10 000,00	
	-L emplacement		57 000,00	10 000,00	
	-Souk à légumes		37 800,00	10 000,00	
	-Abattoir		15 000,00	10 000,00	
	-Foundouk et parking.		24 000,00	10 000,00	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de régie de la commune de Lgharbia gratuitement. Il peut également être téléchargé à partir du site www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de régie de la CT Lgharbia
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception du bureau précité.
- Soit le remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

NB ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation .

N° 9476/PA

المملكة المغربية
 ROYAUME DU MAROC
 وزارة الداخلية
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 ولاية جهة كلميم واد نون
 WILAYA REGION GUELIMIM OUEJ-
 NOUN
 عمالة إقليم آسفا زاك
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° :30 /2020/INDH

Le 3 Décembre 2020 il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à des appels d'offres sur offre de prix, pour des lots uniques, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement	Horaires
30/2020/INDH	Raccordement des logements des habitants de la commune Aouint yghomane par le réseau d'eau potable (3ème Tranche).	583 672,80Dh TTC	30 000,00 DH	11h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation, notamment article 10.

N° 9474/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix selon le tableau suivant:

AOO N°	Date ouverture des plis	Lot	Objet	cautionnement provisoire (en DH)	Estimation du maître d'ouvrage - TTC
18/2020/Y/INV	03/12/2020 à Dix heures (10:00)	Lot1	Travaux de remplacement de Huit (08) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement collégial, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, aux communes urbaines Youssoufia et Chemaia, province de Youssoufia.	22.000,00 (Vingt Deux Mille Dirhams)	1.511.810,40 DH (Un Million Cinq Cent Onze Mille Huit Cent Dix Dirhams Quarante Centimes)
		Lot2	Travaux d'extension de Cinq établissements d'enseignement primaire par des salles de classe, aux communes rurales Jhour, Jhane Bouih, Ras El Ain et Sidi Chiker, province Youssoufia.	15.000,00 (Quinze Mille Dirhams)	1.001.592,00 DH (Un Million Mille Cinq Cent Quatre-vingt-douze Dirhams)
19/2020/Y/INV	03/12/2020 à Douze heures (12:00)	Lot1	Travaux de construction de Huit (08) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Youssoufia, El Gantour et Eshiaat, province de Youssoufia.	20.000,00 (Vingt Mille Dirhams)	1.353.141,60 DH (Un Million Trois Cent Cinquante Trois Mille Cent Quarante-et-un Dirhams Soixante Centimes)
		Lot2	Travaux de construction de Huit (08) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Eshiaat, Ras El Ain, et Jhour, province de Youssoufia.	20.000,00 (Vingt Mille Dirhams)	1.374.741,60 DH (Un Million Trois Cent Soixante-quatorze Mille Sept Cent Quarante-et-un Dirhams Soixante Centimes)
		Lot3	Travaux de construction de Sept (07) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Jhour et Jhane Bouih, province de Youssoufia.	18.000,00 (Dix-huit Mille Dirhams)	1.221.302,40 DH (Un Million Deux Cent Vingt-et-un Mille Trois Cent Deux Dirhams Quarante Centimes)
20/2020/Y/INV	04/12/2020 à Dix heures (10:00)	Unique	Travaux de construction du lycée collégial AHMED CHAWKI, à la CR JNANE BOUTH, relevant de la direction provinciale de Youssoufia (Tranche - I)	34.000,00 (Trente Quatre Mille Dirhams)	2.295.844,80 DH (Deux Millions Deux Cent Quatre-vingt-quinze Mille Huit Cent Quarante Quatre Dirhams Quatre-vingt Centimes)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée: A-2, Classe Minimale: 4

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9475/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE MIDELE

Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° 39/2020
Le 08/12/2020 à 10 :30 min
du matin, il sera procédé,
dans le bureau de Monsieur
le Directeur Provincial de
l'Équipement, du Transport
de la logistique et de l'eau
de Midele à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres des prix pour :
Mission d'assistance à
Maîtrise d'ouvrage pour le
contrôle et suivi des
Travaux d'élargissement et
de renforcement de la RN13
du PK 415+300 au PK 429+175,
Liaison MIDELE - ZABZAT.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direction
Provinciale de l'Équipement,
du Transport et de la
Logistique, Rue Agadir
Midele, il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés de l'état :
<http://www.marchéspublics.gov.ma>.
- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
8 000,00 DH (Huit mille
dirhams).
- L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à

la somme de
478 800,00 dhs (Quatre cent
soixante-dix huit mille huit
cent dirhams.)
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
décret 2.12-349 du 8
journada al oula 1434 (20 Mars
2013) concernant les
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par
courrier avec accusé de
réception au bureau du
Secrétariat du Directeur
provincial de l'Équipement,
du Transport et de la
logistique de Midele ;
• soit déposer contre
récépissé dans le bureau du
Secrétariat du Directeur
provincial de l'Équipement,
du Transport et de la
logistique de Midele ;
• soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis.
• soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles énumérées
par l'article 4 et 5 du
règlement de consultation.
Dossier technique comprenant :
• Pour les concurrents
installés au Maroc :
Le concurrent doit fournir la
copie certifiée conforme de
l'attestation d'agrément
pour les domaines D4.
• Pour les concurrents non
installés au Maroc :
Les concurrents doivent

produire le dossier technique
prévus par le règlement de
la consultation.
N° 9479/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE MIDELE
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° 41/2020
Le 08/12/2020 à 12 :30 min
du matin, il sera procédé,
dans le bureau de Monsieur
le Directeur Provincial de
l'Équipement, du Transport
et de la logistique de Midele
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
des prix pour :
Contrôle extérieur topographique
des travaux d'élargissement
et de renforcement de la RN13
du PK 415+300 au PK 429+175,
liaison MIDELE - ZABZAT.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direction
Provinciale de l'Équipement,
du Transport et de la
Logistique, Rue Agadir
Midele, il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés de l'état :
<http://www.marchéspublics.gov.ma>.
- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
5 000,00 DH (Cinq mille

Dirhams).
- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 372 000,00 dhs
(Trois cent Soixante douze
mille dirhams.)
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
décret 2.12-349 du 8
journada al oula 1434 (20 Mars
2013) concernant les
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par
courrier avec accusé de
réception au bureau du
Secrétariat du Directeur
provincial de l'Équipement,
du Transport et de la
logistique de Midele ;
• soit déposer contre
récépissé dans le bureau du
Secrétariat du Directeur
provincial de l'Équipement,
du Transport et de la
logistique de Midele ;
• soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis.
• soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles énumérées
par l'article 4 et 5 du
règlement de consultation.
N° 9480/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX
N°08/2020/BG
Le Jeudi 03 Décembre 2020
à 10 Heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Secrétaire
Général de la Préfecture
de Mohammedia à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres des
prix, pour : Acquisition de
mobilier de bureau au profit
des postes de commandement
relevant de la Préfecture
de Mohammedia (Lot
unique)
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du service
des marchés, Division du
budget et marchés Préfecture
Mohammedia, BD Yacoub
El Mansour Mohammedia.
- Soit les remettre au
Président de la Commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis.
- Le dépôt des plis et des
offres peuvent être effectués
par voie électronique.
L'échantillon du prix N°1
est obligatoire, et le
prospectus ou autres documents
techniques pour le prix N°2
exigés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
au siège de la Préfecture
de Mohammedia avant le
Mercredi 02 Décembre 2020
à 12 H.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de consultation.
N° 9481/PA

(174.000.00 dhs)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret
n°2.12.349 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
bureau précité.
- Soit déposer contre
récépissé leurs plis dans
le bureau du service des
marchés, Division du
budget et marchés
Préfecture Mohammedia,
BD Yacoub El Mansour
Mohammedia.
- Soit les remettre au
Président de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des
offres peuvent être
effectués par voie
électronique.
L'échantillon du prix N°1
est obligatoire, et le
prospectus ou autres
documents techniques
pour le prix N°2 exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être
déposés au siège de la
Préfecture de
Mohammedia avant le
Mercredi 02 Décembre
2020 à 12 H.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles
prévues par l'article 08
du règlement de
consultation.
N° 9481/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELE
Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 42/2020
Le 08/12/2020 à 10 :00 min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midele à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 415+300 au PK 429+175, Liaison MIDELE - ZABZAT. ».
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midele, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
▪ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **sept cent quarante mille dirhams (740 000,00 dhs)**.
▪ L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
49 326 468,00 dhs (Quarante neuf million trois cent vingt six mille quatre cent soixante huit- dirhams, 00 Cts TTC).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jornada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.
Les concurrents peuvent :
▪ soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique et de l'eau;
▪ soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midele ;
▪ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
▪ soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.
Dossier technique comprenant :
▪ **Pour les concurrents installés au Maroc**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	S	B 1
	S	B 3
	S	B 6

▪ **Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.
N° 9477/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELE
Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 40/2020
Le 08/12/2020 à 11 :30 min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midele à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 415+300 au PK 429+175, Liaison MIDELE - ZABZAT.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midele, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **21.000,00 DH (Vingt et un mille Dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1 442 964,00 dhs (Un million quatre cent quarante-deux mille neuf cent soixante-quatre dirhams,00 Cts.)**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jornada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.
Les concurrents peuvent :
▪ soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midele ;
▪ soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midele ;
▪ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
▪ soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.
▪ **Pour les concurrents installés au Maroc**

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ3 : CONTROLE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET CHAUSSEES AVEC COUCHE DE ROULEMENT EN REVETEMENT SUPERFICIEL CQ4 : CONTROLE DES TRAVAUX DE CHAUSSEES BITUMINEUSES TYPE 1 A BASE DE MELANGE HYDROCARBONE COURANT (GE,EB,GBB.) CQ5 : CONTROLE DES TRAVAUX DE CHAUSSEES BITUMINEUSES TYPE 2 A BASE DE MELANGE HYDROCARBONE NON COURANT Y COMPRIS LE CONTROLE DES ETUDES DE FORMULATION DE BITUME	1
EL : EXPERTISE DE LABORATOIRE	EL3 : EXPERTISE DES ROUTES ET CHAUSSEES COURANTES	1
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ16 : CONTROLE DE QUALITE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ROUTIERE	1

▪ **Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.
N° 9478/PA

FIDUCIAIRE GÉNÉRALE
S.A.R.L. au capital de 200.000,00 Dirhams
«INTERNATIONAL POINT OF MANUFACTURING» S.A.R.L.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 7, ALLEE DES MANDARINIERS – AIN SEBAA (PREFECTURE DE SIDI BERNOUSSI-ZENATA) CASABLANCA CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 06/10/2020, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : *INTERNATIONAL POINT OF MANUFACTURING "IPOM" S.A.R.L.

OBJET : La société a pour objet au Maroc et à l'étranger :

- La fabrication de tous articles de sport et vêtements, pour son compte ou à façon, l'achat, la vente, ferme ou à la commission, la représentation, la diffusion desdits articles et toutes prestations de services portant sur les mêmes articles

- La fabrication de vêtements, d'articles de protection, d'articles de dispositifs médicaux et de tous produits à base de textile

- L'importation et l'exportation des articles de sport et vêtements ou de tous composants ou matières premières, machines, matériel et pièces nécessaires à l'activité de la société

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités

- La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe sous quelque forme que ce soit, par la création de sociétés nouvelles, apport, fusion, association en participation, souscription ou achat de titres et droits sociaux

- La société peut faire toutes opérations entrant dans le cadre de son objet, soit seule, soit en participation ou association sous quelque forme que ce soit, pour elle-même ou pour le compte de tiers

Et plus généralement, toutes activités pouvant contribuer à la réalisation de l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca - 7, allée des Mandariniers - Ain Sebaa (Préfecture de Sidi Bernoussi - Zenata)

Les associés effectuent les apports en numéraire, à savoir :

* Monsieur Faïcel EL AHMADI, la somme de cinquante mille dirhams : 50.000,00 DHS

* Monsieur Mohammed BOUBOUH, la somme de cinquante mille dirhams : 50.000,00 DHS

Soit au total la somme de Cent mille dirhams 100 000,00 DHS

DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNÉE SOCIALE : Du 1 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

GERANCE:
-Monsieur Faïcel EL AHMADI.
-Monsieur Mohammed BOUBOUH.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux cogérants.

BÉNÉFICIAIRES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/11/2020 sous le n°752675. POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant N° 9483/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education nationale de la Formation professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Académie Régionale d'Education et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 21/2020/Y/INV, en lot unique

Le 04/12/2020 à Douze (12) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 21/2020/Y/INV en lot unique concernant le Suivi Technique tous corps d'Etat des Travaux de construction du lycée collégial AHMED CHAWKI, à la CR JNANE BOUIH, relevant de la direction provinciale de Youssoufia (Tranche - I).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 57.000,00 DH (Cinquante Sept Mille) - TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;

- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;

- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation. Notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies légalisées des certificats d'agrément, domaines d'activité : D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages), D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) et D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages).

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'art 9 du règlement de la consultation.

N° 9484/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education nationale de la Formation professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Académie Régionale d'Education et de Formation
Région Draa-Tafilalet
APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 11/2020/AREF-DT
Le jeudi 3 décembre 2020 à 10h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation

Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Acquisition de mobilier d'enseignement destiné au centre régional des métiers de l'éducation et de la formation Draa-Tafilalet à Errachidia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DIRHAMS ZÉRO CENTIME TTC (223.680,00 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée;

• Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les échantillons seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 02/12/2020 à 16h30. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 9485/PA

+ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE DRAA -TAFILALET CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELE

PROGRAMME DE MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER
Objet : Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 442+456 (Tizi N' Talghomt)- Province de Midelt.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n °03/CFR/2020
OUVERTURE DES PLS le 23/12/2020 à 10 :00min du matin

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu des prêts pour financer des opérations du Programme de modernisation du réseau routier. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ces prêts sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.

La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de DARAA-TAFILALET représentée par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Midelt.

Le 23/12/2020 à 10 :00min du matin, les soumissionnaires doivent disposer d'un délai minimal d'un mois pour préparer leurs offres, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants : **Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 442+456 (Tizi N' Talghomt)- Province de Midelt.**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Midelt ou peut être retiré auprès du bureau démarchés de la même Direction. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de **Deux millions (2 000 000,00) dirhams**. Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau est fixée à la somme de : **133 742 642,40dhs (Cent trente-trois millions sept cent quarante-deux mille six cent quarante-deux dirhams 40 cts).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'eau de Midelt.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit soumissionner par voie électronique via le Portail des marchés Publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Il est prévu une visite des lieux 02/12/2020 à 10 :00min du matin rendez- vous dans le service Infrastructures de la DPETLE de Midelt. Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Les conditions partielles minimales de participation sont :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

➤ Pour le nouveau système de qualification et classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B(Travaux routiers et voirie urbaine)	S	B1(Travaux de terrassements routiers courants) et, B3(Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) et B6(Assises traités et Enrobés à chaud)

Pour les concurrents non installés au Maroc

a) **L'expérience** : l'entreprise doit avoir réalisé avec satisfaction au cours des trois dernières années au moins deux marchés de nature et importance similaires ; Pour justifier ses références, l'entreprise fournira les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages ; chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

b) **Le chiffre d'affaires** : il est exigé pour le présent appel d'offres que le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) dernières années soit au moins de **70 000 000 dhs (montant équivalent au chiffre d'affaires minimal correspondant à la qualification et à la classe exigées dans le certificat de qualification et classification mentionné ci-dessus)**. Pour justifier ses références, l'entreprise fournira les bilans et comptes d'exploitation avec les chiffres d'affaires annuels exprimés en volume total de travaux de maintenance et d'élargissement de routes réalisés au cours des trois (3) dernières années.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 9482/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 09/10/2020 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée :
Dénomination : « FRANCE LM » SARL.
Objet : CHAUDRONNIER, NEGOCIANT, MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3.
Capital Social : 100 000,00 DHs (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr: JAOUAD LAMJAHDI : 50.000,00 DHs
Mr: ABDELOUAHED MOUTAOUI : 50.000,00 DHs
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr JAOUAD LAMJAHDI et Mr ABDELOUAHED MOUTAOUI, cogérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 478363.

N° 9486/PA

« MEDISUT » S.A.R.L.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5.800.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : LOT n° 1337 ZONE INDUSTRIELLE OULED SALEH-HAY HASSANI - CASABLANCA
R.C. N° 93531
I.F. N° 1086591
CESSION DE PARTS SOCIALES
I - En date du 28 septembre 2020, Monsieur Abdellatif ZIYAT a cédé cinquante quatre mille cent quatre vingt dix-neuf (54 199) parts sociales, et Madame Latifa LAHBABI a cédé trois mille huit cents (3 800) parts sociales de la société « MEDISUT » SARL, au profit de la société PHARCOMEDIC SARL
II - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 27/10/2020, sous le numéro 751826
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 9487/PA

FIDUCIAIRE GENERALE
S.A.R.L. au capital de 200.000,00 Dirhams
- STUDASSIST-SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 01 ANGLE RUE SOCRATE ET ABOU TAOUR, APPARTEMENT 7 - MAARIF EXTENSION, CASABLANCA.
I.F. N°: 33596441
RC : 421253
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Septembre 2020 à Casablanca, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé :
- D'augmenter le capital social de deux cent quatre vingt dix-neuf mille (299.000,00) dirhams par souscription en numéraire, pour le porter de mille

(1.000,00) dirhams à trois cent mille (300.000,00) dirhams ;
- De transférer le siège social de la société du Centre d'Affaires 01 ANGLE RUE SOCRATE ET ABOU TAOUR, APPARTEMENT 7 - MAARIF EXTENSION, CASABLANCA, à l'adresse suivante : CASABLANCA, QUARTIER PLATEAU EXTENSION, 13, RUE DES RAMIERS.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 27 Octobre 2020 sous le n°751905.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 9488/PA

FIDUCIAIRE GENERALE
S.A.R.L. au capital de 200.000,00 Dirhams
- BENNIS & ASSOCIES-SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 17, PLACE CHARLES NICOLE, ETAGE 7 N° 2 - CASABLANCA
R.C. N° 460345
I.F. N° 45665288
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Septembre 2020 à Casablanca, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé :
- D'augmenter le capital d'un montant de quatre vingt dix mille (90 000,00) dirhams par voie d'apport en numéraire, pour le porter de dix mille (10.000,00) dirhams à cent mille (100.000,00) dirhams ;
- De transférer le siège social de la société du Centre d'Affaires Charles Nicole Casablanca, 17, Place Charles Nicole, Etage 7 N° 2, à l'adresse suivante : Casablanca, Quartier Plateau Extension, 13, Rue des Ramiers.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 27 Octobre 2020 sous le n°751904.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 9489/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 55/2020/KH
Le 03/12/2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :
Travaux d'entretien d'un ouvrage d'art sur Oued Sebbab au Pk 92+600 de la RR404 relevant de la DPETLE de Khémisset.
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille cinq cent Dirhams (4.500,00DHs).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent quatre vingt trois mille quatre cent dix huit Dirhams quarante Centimes (283.418,40 Dh).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9490/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 56/2020/KH
Le 03/12/2020 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

Contrôle des travaux d'entretien d'un ouvrage d'art sur Oued Sebbab au Pk 92+600 de la RR404 relevant de la DPETLE de Khémisset.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq cent Dirhams (500,00DHs).
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Six mille quatre cent quatre vingt Dirhams (6.480,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9491/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
KHOUBRIGA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°:
29/2020/DPETLE/
Khouribga
Le 03/12/2020 à 10h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des

plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
OBJET: Mission d'assistance technique au maître d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3508 du PK 0+000 au PK 15+000 (Province de Khouribga)
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma
Le cautionnement provisoire est : (Cinq mille dirhams) 5.000,00 dhs
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est: 362 400,00 dhs (Trois Cent Soixante Deux Mille Quatre Cent dhs 00 cts TTC)
Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les Concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport

de la logistique et de l'eau de Khouribga.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation
- Dossier technique contient:
• Pour Les concurrents installés au Maroc : Agrément dans le domaine d'activité D4 (Routes Autoroutes-Transport)
- Pour les concurrents non installés au Maroc doivent produire un dossier technique comportant :
a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
• Pour Les concurrents non installés au Maroc : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 9492/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/PORH/18/2020 Mise en place d'Active Directory pour le Groupe Al Omrane

Le marché sera adjugé en lot unique.

Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Mardi 08 Décembre 2020 à 10H00** au siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boundoq, Mail Central -Hay Riad- Rabat.

La caution provisoire est fixée à la somme de **6.000,00 DH**.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublic.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement du Holding Al Omrane du 15 Novembre 2015 fixant les conditions et les formes de passation des marchés ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **390.000,00 DH TTC (Trois Cent Quatre Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N° 9493/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/09/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : ABRID TRADING
Forme Juridique: S.A.R.L AU

- Objet: L'Importation et la commercialisation Articles entrant dans la finition de la construction du bâtiment et fournitures du droguerie.de tous les articles accessoire et fournitures D'Habillements (produits confectionnés) ET Pièces et accessoires Automobiles .

- Siège Social : 23 BD OKBA BEN NAFII HAY MOHAMMADI, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social :CENT MILLE DIRHAMS (100 000,00DH), divisé en Mille (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1000 entièrement libérées et attribuées en totalité à Mr AKHRAZ ABDELHAFID,

Associé Unique, en rémunération de son apport.

GERANCE : - Mr AKHRAZ ABDELHAFID , gérant unique de la Société ABRID TRADING SARL AU..

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23/Octobre/2020 sous le n° 751456

N° 9494/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département

de la Jeunesse et des Sports
Secrétaire général
Direction régionale Fès / Meknès

Direction provinciale de Boulemane
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DES PRIX

N° : 32 /DPMCJSB/2020
Le 04 /12/2020 à 10h30, il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement et d'installation du centre d'accueil Sekoura M'daz relevant du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane à Missour .

(LOT UNIQUE)
Cautionnement provisoire est fixé à : 10 000,00 DHS (Dix mille dirhams).

Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : 320.000,00 DHS< trois cent vingt mille dirhams> TTC. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux disposi-

tions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de Boulemane à Missour ,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le Règlement de la consultation.

N° 9495/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Hassan II de Casablanca

La présidence
Avis d'appel d'offres ouvert N° 2/FMD/2020 (Séance publique)

Le 03/12/2020 à 10h, il sera procédé, à la salle de réunion de la faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, rue Abou Al Aala Zahar-Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

«L'achat de matières premières pour la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca» lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du service économie de l'ENSET Mohammedia Bd Hassan II BP 159 Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma ou le site de l'ENSET Mohammedia www.enset-media.ac.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot Unique : 3 000,00 DH (Trois Mille Dirhams)

La prestation en question est estimée à :

Lot Unique : 191 224,36 DH (Cent Quatre Vingt Onze Mille Deux Cent Vingt Quatre Dirhams et 36 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé à l'ENSET Mohammedia Sise à Bd Hassan II BP 159 Mohammedia avant le jour d'ouverture

• Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité avant le

jour d'ouverture

• Soit déposés contre récépissé à la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Sise 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Mers Sultan, Casablanca, le jour de l'ouverture des plis ;

• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

• Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

• Une visite collective des lieux pour l'appel d'offre cité ci-dessus et à l'intention des concurrents sera effectuée le 19 Novembre 2020 à 10h00 à l'ENSET Mohammedia.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9496/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Hassan II de Casablanca

La présidence
Avis d'appel d'offres ouvert N° 2/FMD/2020 (Séance publique)

Le 03/12/2020 à 10h, il sera procédé, à la salle de réunion de la faculté de Médecine Dentaire de Casablanca, rue Abou Al Aala Zahar-Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

«L'achat de matières premières pour la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca» lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée,Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :10 000,00 DHS

Estimation relative à l'A/O N°2/FMD/2020 501 406,00 DHS TTC

Le détail de l'estimation figure dans l'annexe joint au dossier de l'appel d'offres. Les échantillons, prospectus, notices etc. exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau dedu bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquéeau plus tard le02/12/2020 à 16h.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de

Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprèsdu bureau de service des affaires financiers de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9497/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Rabat-Salé-Kénitra

Direction provinciale de Kénitra
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 14/DPK/2020 SEANCE PUBLIC

Le 04 Décembre 2020 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Kénitra sise à Rue Abdelaziz Boutaleb-Mimos-Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 14/DPK/2020 pour LE SERVICE DE CUISSON AU SEIN DES CANTINES COLLEGIALES, DES INTERNATS DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE COLLEGIAL, SECONDAIRE QUALIFIANT ET D'INTERNAT DU CPGE LYCEE MOHAMED VI RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE KENITRA - En Lot Unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés - service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Kénitra. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams). La prestation en question est estimée à 4 637 202,66 Dhs TTC (Quatre Millions Six Cent Trente-Sept Mille Deux Cent Deux Dirhams Soixante-Six Cts TTC).

Pour les sociétés non installées au Maroc, le dossier technique à fournir est celui prévu dans le règlement de consultation.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 20 mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

- déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de Kénitra;

- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 7 du règlement de consultation.

N° 9498/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région de Casablanca-Settat

Direction provinciale de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 04/E-Moh/2020

Le jeudi 03 Décembre 2020 à 10.00h il sera procédé dans le sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale d'éducation et de Formation de Casablanca-Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 04/E-Moh/2020 en sept lots dont l'objet est :

Approvisionnement en matières et fournitures d'alimentation de l'internat du lycée qualifiant technique - Centre CPGE - Mohammedia dépendant de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'AREF de la région de Casablanca-Settat.

• Lot N° 1: Epicerie ;

• Lot N° 2: Produits laitiers, boissons gazeuses et l'eau minérale ;

• Lot N° 3: Viandes,

• Lot N° 4: Volailles et œufs ;

• Lot N° 5: Poissons ;

• Lot N° 6: Fruits et légumes.

• Lot N° 7: Pain et viennoiserie

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

• Lot n°1 : Douze Mille Dirhams (12 000,00 DHS).

• Lot n°2 : Treize Mille Dirhams (13 000,00 DHS).

• Lot n°3 : Treize Mille Dirhams (13 000,00 DHS).

• Lot n°4 : Douze Mille Dirhams (12 000,00 DHS).

• Lot n°5 : Sept Mille Cinq Cent Dirhams (7 500,00 DHS).

• Lot n°6 : Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS).

• Lot n°7 : Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS).

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau des Achats et Marchés à la direction provinciale de Mohammedia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC

est fixée comme suit :

• Lot 1: Min : Quatre Cent Quarante neuf Mille quatre Cent quatre Vingt trois dirhams, Quatre Vingt Centimes (449 483,80 DHS).

Max : Sept Cent Quarante Six Mille Deux Cent trente quatre Dirhams, quarante quatre Centimes (746 234,44 DHS);

• Lot 2 : Min : Quatre Cent Quatre Vingt trois Mille Six cent Quatre Vingt Dix Neuf Dirhams (483 699,00 DHS) ;

Max : Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Trois Dirhams, Trente Cinq Centimes (798 103,35 DHS);

• Lot 3 : Min : Trois Cent Quatre Vingt Dix neuf Mille Dirhams (399 000,00 DHS) ;

Max : Six Cent Soixante Quinze Mille Cinq Cent Dirhams (675 500,00 DHS) ;

• Lot 4 : Min : Trois Cent Soixante sept Mille Cinq cent dix Dirhams (367 510,00 DHS) ;

Max : Six Cent Vingt Quatre Mille Sept Cent Soixante Sept dirhams (624 767,00 DHS) ;

• Lot 5 : Min : Deux Cent Trente Deux Mille Huit Cent Dirhams (232 800,00 DHS) ;

Max : Trois Cent Quatre vingt quinze Mille sept Cent Soixante dirhams, (395 760,00 dhs)

• Lot 6 : Min : Trois Cent Douze Mille Six Cent Soixante Dirhams (312 660,00 DHS) ;

Max : Cinq Cent Trente et Un Mille Cinq Cent vingt deux Dirhams (531 522,00 DHS) ;

• Lot 7 : Min : Quatre Cent Trente Neuf Mille Quatre Cent Cinquante Dirhams (439 450,00 DHS) ;

Max : Sept Cent Vingt Six Mille Cent Quarante Deux Dirhams, Cinquante Centimes (726 142,50 dhs) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1428 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia sise à l'adresse indiquée ci-dessus ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des Achats et Marchés au sein de la Direction Provinciale de Mohammedia avant le Lundi 30 novembre 2020 à 16h30mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de Consultation.

N° 9499/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech- safi
Province Rhamna
SG/DFL
Avis d'appel d'offres ouvert

Le 04/12/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H45 : AO n° : 08/2020/FDR : relatif à : TRAVAUX DE CONSTRUCTION LOGEMENT DE FONCTION CENTRE SANTE BOUCHANE PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : 30 000,00DH (trente mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million neuf cent trente quatre mille soixante quatre dirhams (1 407 000,00DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 9503/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE OUJDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2020/CRRAO RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le jeudi 03 décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique sis à Avenue de la Victoire à Rabat ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert, sur offres de prix pour l'acquisition d'outillage et consommables de laboratoire pour le Centre Régional de la Recherche

Agronomique d'Oujda, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Sis à Avenue de la Victoire à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

<http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4000,00 Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quarante-sept mille dirhams (147 000,00) Toutes Taxes comprises ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des Marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Sis à Avenue de la Victoire à Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.

Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs

En application des dispositions :
- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013)
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été modifié et complété et à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9504/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE BOULEMANE COMMUNE EL ORJANE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE

N° 02 / C.E.O / 2020.

Le 03/ 12 / 2020 à 11h00min, il sera procédé en séance publique dans la salle des réunions de la commune EL ORJANE à l'ouverture des plis relatif aux CONSTRUCTION DES SEGUIAS DES DOUARS OULAD EL MIR ET DOUAR OULAD AYED, COMMUNE ELORJANE, CAIDAT OUTAT EL HAJ, PROVINCE DE BOULEMANE.

- Le maître d'ouvrage est Monsieur le Président de la commune ELORJANE.

- Le dossier d'appel d'offres peut :

- * Soit le retirer du service technique de la commune.

- * Soit le télécharger à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

- Le dossier d'appel d'offres peut : * Soit l'envoyer par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la commune . * Soit le déposer contre récépissé au bureau de service technique.

- * Soit le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis

- * Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 9 du règlement de la consultation

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : deux mille dirhams (2000,00 dh).

- Le montant de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt dirhams ,zéro cts (93.480,00 dh) .

N° 9505/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

كلية العلوم بن مسيك
FBSM
FACULTÉ DES SCIENCES BEN M'SIK
BORDJ BOU DJERID

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
إدارة التعليم العالي والبحث العلمي

Avis modificatif de l'appel d'offres n° 01FSB/2020

Le Doyen de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca porte à la connaissance de tous les soumissionnaires à l'Appel d'offres n° 01FSB/2020 relatif à l'« Achat de matériels informatiques destinés à la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca en lot unique » publié dans le journal libération n°9156 du 03/11/2020 que la date de l'appel d'offres est reportée du 26/11/2020 à 11h au 30/11/2020 à 13h30.

Pour plus d'informations contacter le service économique de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 9500/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 04/12/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H30 : AO n° : 07/2020/FDR : relatif à :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE BOUCHANE PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : 100 000,00DH (cent mille dirhams)
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions six cent soixante quatorze mille neuf cent soixante dirhams 60 cts (4 674 960.00 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2 ET A5	4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception Soit par voie électronique
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9502/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة غuelmim وادنون

Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim /AREP Guelmim Oued Noun, le 03/12/2020, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert au rabais ou (majoration).

N°AO	OBJETS	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
54/2020/BLDPMNG	TRAVAUX CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT TIMOULAY RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELIMIM - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMIM-OUED NOUN	SECTEUR : A QUALIFICATIO N : A2 CLASSE : 3	7 123 003.56 SEPT MILLION CENT VINGT TROIS MILLE TROIS DHS 56 CTS.	180 000.00 CENT QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS	03/12/2020 10H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9501/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement
du Transport et de la logis-
tique et de l'Eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°44/2020

Le 04 Décembre 2020 à
11heures, il sera procédé
dans les bureaux de Mon-
sieur le Directeur Provincial
de l'Équipement, du Trans-
port et de la Logistique de Ca-
sablanca sis à Bd Anoual
Derb Ghallef Casablanca
20102 BP 1774 à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour :

ACQUISITION DU MATE-
RIEL INFORMATIQUE NE-
CESSAIRE POUR LE
FONCTIONNEMENT DES
SERVICES DE TRANS-
PORT ROUTIER RELEVANT
DE LA DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE CASA-
BLANCA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
Gestion et Programmes à la
Direction Provinciale de
l'Équipement, du transport
de la Logistique de Casa-
blanca, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
(www.marchespublics.gov.
ma).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Deux mille Dirhams
(2000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
deux cent cinquante trois
mille quatre vingt Dirhams
Toutes Taxes Comprises
(253.080,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception, au
bureau précité;

• Soit les déposer contre ré-
cépissé au secrétariat de
Monsieur le Directeur Pro-
vinciale de l'Équipement, du
Transport et de la Logistique
de Casablanca au Bd
Anoual Derb Ghallef Casablanca
20102 BP 1774

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

• soit envoyés par voie élec-
tronique conformément à
l'article 6 de l'arrêté du mi-
nistre de l'économie et des
finances n°20-14 du
04/09/2014.

• Les catalogues exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés au se-
crétariat de Monsieur le Di-
recteur Provincial de
l'Équipement, du Transport
et de la Logistique de Casa-
blanca au Bd Anoual Derb
Ghallef Casablanca 20102
BP 1774 avant le jour ouvrable
précédent la date fixée
pour la séance d'ouverture
des plis à savoir le 03 Dé-
cembre 2020 à 11heures.

Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par l'article 10 du Règle-
ment de Consultation
N° 9506/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement
du Transport et de la Logis-
tique et de l'Eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°45/2020

Le 4/12/2020 à 10Heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Transport
et de la Logistique de Casa-
blanca sis à Bd Anoual Derb
Ghallef Casablanca 20102
BP 1774 à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
sur offres de prix pour :

L'Achat de mobilier de bu-
reau nécessaire pour le
fonctionnement des ser-
vices de transport routier
relevant de la direction pro-
vinciale de l'équipement du
transport et de la logistique
Casablanca

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au secréta-
riat de la Direction Pro-
vinciale de l'Équipement, du
transport et de la Logistique
de Casablanca, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics (www.marchespub-
lics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Cinq mille Dirhams (5000
DHS).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Six cent
soixante cinq mille deux
cent soixante huit Dirhams
toutes taxes comprises
(665 268,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secréta-
riat de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Transport
, de la Logistique de Casa-
blanca au Bd Anoual Derb
Ghallef Casablanca 20102
BP 1774

• Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité;

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres doi-
vent être déposés au Bureau
Administratif de la Direc-
tion Provinciale de l'Équi-
pement, du Transport et de
la Logistique de Casablanca
au Bd Anoual Derb Ghallef
Casablanca 20102 BP 1774
avant le jour ouvrable pré-
cédent la date fixée pour la
séance d'ouverture des plis
à savoir le 3/12/2020 à 10h
du matin.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du Règle-
ment de Consultation.
N° 9507/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement
du Transport et de la logis-
tique et de l'eau
Direction Provinciale de

Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°46/2020
Le 4/12/2020 à 14 heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Transport
de la Logistique et de l'Eau
de Casablanca sis à Bd
Anoual Derb Ghallef Cas-
ablanca 20102 BP 1774 à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix pour :

Étude de triplement de la
RN1 du PK 373 au PK 377,
Province Nouacer
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
Gestion et Programmes à la
Direction Provinciale de
l'Équipement, du transport
de la Logistique et de l'Eau
de Casablanca, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics (www.marchespub-
lics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Deux mille Dirhams
(2000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Cent dix sept mille six cent
Dirhams Toutes Taxes Com-
prises (117 600,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception, au
bureau précité;

• Soit les déposer contre ré-
cépissé au secrétariat de
Monsieur le Directeur Pro-
vinciale de l'Équipement, du
Transport et de la Logistique
et de l'Eau de Casablanca au
Bd Anoual Derb Ghallef Ca-
sablanca 20102 BP 1774

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

• Soit les déposer par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n°20-14 du 04/09/2014 rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

- Les Bureaux d'Étude in-
stallés au Maroc doivent
fournir, la copie certifiée
conforme à l'original du
certificat d'agrément relatif
au domaine d'activité : D4 (routes,
autoroutes, transport)
délivré par les services du
ministère de l'Équipe-
ment, du Transport et de la
Logistique et de l'Eau.

- Les Bureaux d'Étude non
installés au Maroc doivent
fournir le dossier technique
tel que prévu par le règle-
ment de consultation.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du Règlement
de Consultation.

N° 9508/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE

CENTRE REGIONAL DE
LA RECHERCHE AGRO-
NOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N°04/2020/CRRAGD
Réservé aux petites et
moyennes entreprises
nationales,

aux coopératives ou une
union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs

Le Jeudi 03/12/2020 à
11heures, il sera procédé,
dans la salle des réunions
du siège de l'Institut Natio-
nal de la Recherche Agrono-
mique (INRA) sis à Avenue
de la Victoire Rabat, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert, sur
offres de prix pour l'acqui-
sition d'outillage et consom-
mables de laboratoire pour
le Centre Régional de la Re-
cherche Agronomique
d'Agadir, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
ouvert peut être retiré au-
près du bureau du Service
des Marchés relevant de
l'Institut National de la Re-
cherche Agronomique, sis à
Avenue de la Victoire à
Rabat. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés pu-
blics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire
est fixé à : Deux Mille
Dirhams (2000,00);

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Quatre-vingt-
deux mille six cent huit
Dirhams Zéro
Centimes (82608,00 DH TTC)

Toutes Taxes Comprises.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau du Service des
Marchés relevant de l'Insti-
tut National de la Recherche
Agronomique, sis à Avenue
de la Victoire à Rabat ;

- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

- soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics :
[www.marchespublics.gov.
ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est signalé que le présent
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes en-
treprises nationales, coopé-
ratives, unions des
coopératives et auto-entre-
preneurs

En application des disposi-
tions :
-De l'article 6 de l'arrêté n°
3011.13 du 24 hija 1434 (30
Octobre 2013), du Ministre
de l'Économie et des Fi-
nances, pris pour l'appli-
cation de l'article 156 du
décret n° 2-12-349 du 8 ju-
mada I 1434 (20 mars 2013);

-Des articles 25 et 156 du dé-
cret n°2-12-349 tels qu'ils
ont été modifiés et complé-
tés par le décret n°2-19-69
du 18 Ramadan 1440
(24/05/2019).

Les concurrents sont invités
à fournir les pièces prévues
par l'article 4 de l'arrêté pré-

cité, par l'article 25 du dé-
cret n°2- 12-349 tel qu'il a
été modifié et complété et à
l'article 9 du règlement de
consultation.

N° 9509/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts

Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion du Haut Atlas
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 17/2020/DPEFLCD.ES
-SEANCE PUBLIQUE-
Le 03/12/2020, à 10 heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre la Dé-
sertification d'Essaouira à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix concernant les
lots suivant :

Lot 1 : Travaux de sylvicul-
ture et conduite de peuplement
(dépeçage d'Arganier) dans la forêt
Ounagha, Parcelle 34, Com-
mune Rurale d'Ounagha,
forêt Argane El Baz, Parcelle
12, Commune Rurale Lahs-
sinate et forêt Argane El
Baz, Parcelle 5, Commune
Rurale Had Draa, Province
d'Essaouira.

Lot 2 : Travaux de sylvicul-
ture et conduite de peuplement
(dépeçage d'Arganier) dans
la forêt Ghazoua, Parcelle 13,
Commune Rurale Sidi
Ahmed Ou Hamd, Province
d'Essaouira.

Lot 3 : Travaux de sylvicul-
ture et conduite de peuplement
(dépeçage d'Arganier) dans la forêt
Tamanar Sud, parcelles 99 et
100 en partie, Commune Ru-
rale Sidi Ahmed Ou M'Bar-
rek, Province d'Essaouira.

Lot 4 : Travaux de sylvicul-
ture et conduite de peuplement
(dépeçage de thuya) dans la forêt
Ida Ou Gueloul, Parcelle 116,
Commune Rurale de Ida Ou
Kazzou, Province d'Es-
saouira.

Lot 5 : Travaux de sylvicul-
ture et conduite de peuplement
(dépeçage de thuya) dans la forêt
Ida Ou Gueloul, Parcelle 133,
Commune Rurale de Ida Ou
Kazzou et forêt Tamka-
doute, Parcelle 29, Com-
mune Rurale d'Adaghass,
Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
de Comptabilité de la Direc-
tion Provinciale Des Eaux
Et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
d'Essaouira, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire
est fixé à :
Lot 1 : Dix mille dirhams
(10.000,00 Dhs)

Lot 2 : Quatre mille di-
rhams (4.000,00 Dhs)

Lot 3 : Quatre mille di-
rhams (4.000,00 Dhs)

Lot 4 : Douze mille dirhams
(12.000,00 Dhs)

Lot 5 : Dix mille dirhams

(10.000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit :

Lot n° 1 : Trois cent quatre
vingt seize dirhams
(396.000,00 Dhs)

Lot n° 2 : Cent cinquante huit
mille quatre cent dirhams
(158.400,00 Dhs)

Lot n° 3 : Cent quarante deux
mille cinq cent soixante di-
rhams (142.560,00 Dhs)

Lot n° 4 : Quatre cent trente
neuf mille cinq cent soixante
dirhams (439.560,00 Dhs)

Lot n° 5 : Trois cent soixante
huit mille deux cent quatre
vingt dirhams (368.280,00
Dhs)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-349
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau pré-
cité;

• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
d'Essaouira;

• soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

• Conformément à l'article
7 de l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n°20-14 du 8 di-Kaada 1435
(4 septembre 2014), les
concurrents peuvent, soit
transmettre leurs dossiers
par voie électronique au
maître d'ouvrage, soit les
déposer sur support papier
dans les conditions prévues
par l'article 31 du décret
n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9510/PA
SASSIM DISTRIBUTION «
SARL » AU CAPITAL DE :
20 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : Unité 1
N° 251 Daoudiate
Marrakech

Modifications statutaires :
• Suite au PV de l'A.G.E. en
date du 12/11/2019, enre-
gistrée à Marrakech le
14/11/2019.

• Suivant acte de cession
des parts sociales en date
du 01/10/2020, enregistrée
à Marrakech le 12/10/2020,
en vertu duquel Mme
SARA BENSEMLALI, cède
à M. NASSIM HAMOUCHI
80 Parts

• Et en vertu d'un PV de
l'A.G.E. en date du
02/10/2020, enregistrée à
Marrakech le 12/10/2020,
l'associé unique décide les
modifications suivantes :

1- La nouvelle répartition
des parts sociales est
comme suit :

• M. NASSIM HAMOU-
CHI. 200 parts.
Soit au total : 200 parts.

2- Changement de la forme
juridique d'une SARL à une
SARL AU.
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce
de Marrakech le
04/11/2020 sous le N° 7309
au registre chronologique,
registre de commerce N°
84353

N° 9511/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la Re-
cherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION DE LA RE-
GION CASABLANCA-
SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
DE SIDI BENNOUR
AVIS DE CONSULTATION
ARCHITECTURALE N° :
CA/03/SB/2020
Le 03/12/2020 à 10H00,il
sera procédé, au siège de la
direction provinciale de Sidi
Bennour, l'ouverture des

plis relatifs aux :LES
ETUDES ARCHITECTU-
RALES ET LE SUIVI DES
TRAVAUX DE REMPLA-
CEMENT DE TRENTE (30)
SALLES DE CLASSE PRE-
FABRIQUEES, EN DUR
DANS LES COMMUNES
SUIVANTES : Une salle(01)
à la commune Lagnhadra-
Cinq salles (05) à la com-
mune SidiBennour – Neuf
salles (09) à la commune Sa-
niatBerguig - Deux salles
(02) à la commune BniHilal
- Deux salles (02) à la com-
mune El Machrek- une
salles (01) à la commune
Laamria - Une salle (01) à la
commune Bouhmam -
Deux salles (02) à la com-
mune Mtal - Cinq salles

(05) à la commune Ouled Si
Bouhya- Deux salles (02) à
la commune Laatatra, RE-
LEVANT DE LA PRO-
VINCE DE
SIDIBENNOUR.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré au service des mar-
chés de la direction provin-
ciale du ministère de
l'éducation nationale et de
la formation profession-
nelle, service des affaires
administratives et finan-
cières Province de Sidi Ben-
nour, il peut être également
téléchargé à partir du por-
tail des marchés de l'état
www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel
maximum, hors taxe, pour

l'exécution des travaux à
réaliser est de :5100 000.00
Dhs hors taxe (Cinq million
Cent Mille dirhams Hors
taxes).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n° 2-12-349 du 08
journada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :
• Soit déposer leurs plis
contre récépissé à la direc-
tion provinciale de Sidi Ben-
nour au Bureau des
marchés.
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à la
direction provinciale à
l'adresse précitée.
• Soit les remettre au prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début

de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Soit les envoyer par cour-
rier électronique au portail
des marchés publics :
https://www.marchespu-
blics.gov.ma
Une visite des lieux aura
lieu le 20./11/2020à 10H00.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de la
consultation architecturale.
N° 9512/PA

Ministère de l'intérieur
Région Fès Meknès
Province MyYacoub
Commune Ain Chkef
Direction des services
BAFFLET C/C AFFL



وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم مكناس
محافظة عين شكف
مديرية الخدمات
بافليت/ك/ك/أف

Avis de vente aux enchères publiques

Le président de la commune d'Ain Chkef -province Moulay Yacoub-
porte à la connaissance du public qu'il sera procédé **MARDI 08
DECEMBRE 2020 à 10h** au siège de cette commune, à la vente aux
enchères publiques de mobiliers et matériel de bureaux hors d'usage
figurant sur la liste en annexe.

Le public intéressé est invité à participer aux enchères publiques selon les
conditions suivantes :

- La mise à prix de la vente aux enchères publiques désignée a été
fixée par la commission chargée de cette opération à cinq milles
dirhams (5 000,00 DHS).
- Les candidats doivent se présenter au siège de la commune à la date
et à l'heure indiquées dans le présent avis, munis d'une photocopie
de la carte d'identité nationale, après avoir verser la caution
provisoire fixée à mille dirhams (1000,00 DH) à la caisse de la
Trésorerie Préfectorale de Fès contre la remise d'un reçu de caution.
- L'engagement de payer en espèces le montant de la vente aux
enchères publiques par le bénéficiaire auprès de monsieur le
Trésorier Préfectoral de Fès.
- L'engagement de verser en espèces 10 % (dix pour cent) du
montant principal de la vente aux enchères publiques correspondant
aux frais de la vente aux enchères publiques.
- Le bénéficiaire s'engage à accepter en l'état le mobilier et le matériel
de bureaux sans demander une réduction de prix à la commune après
la réalisation de la vente aux enchères publiques.
- Le bénéficiaire s'engage à retirer le mobilier et le matériel de
bureaux dans les 10 jours à compter de la date de vente aux enchères
publiques. En cas de retard, il se devra payer une amende de cent
dirhams (100,00 DH) pour jour de retard.

Liste d'inventaire du matériel au dépôt

DESIGNATION	NBRE	OBSERVATIONS
Bureau semi métallique	07	Tous les Matériels Etait Déché
Chaise	36	
Chaise moyen modèle	08	
Etagère moyen modèle	01	
Etagère petit modèle	02	
Canapé	02	
Canapé A 3P	01	
Ecran	02	
Unité central de pc	02	
Etagère en bois	01	
Grillages petit modèle	04	
CADRE DE FENETRES EN ALUMINIUM	06	
PORTE EN ACIER	03	
FENETRES EN BOIS	01	
PHOTOCOPIER CANON IMAGE RUNER (2525)	01	
kiama	01	

N° 9515/PA

**AVIS D'ADJUDICATION DE VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES**

La commune de SIDI BOUBKER EL HAJ, met en vente par voie d'adjudication
publique le **03/12/2020 à 11 h** du matin au siège de la commune d'une voiture
reformé designer ci-après :

Type de Véhicule	Numéro
Hyundai Accent	J175048

L'adjudicataire doit verser le prix d'achat plus 10% en faveur de la commune.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont :

- ✓ Demande de participation.
- ✓ Photocopie de la carte d'identité nationale

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis à la commune rurale de SIDI
BOUBKER EL HAJ situé à l'adresse ci dessus
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au siège de la commune.

N° 9513/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENITRA
CERCLE DE LALLA MIMOUNA
CAIDAT SIDI BOUBKER EL HAJ
COMMUNE DE SIDI BOUBKER EL HAJ

**AVIS D'ADJUDICATION DE VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES**

La commune de SIDI BOUBKER EL HAJ, met en vente par voie d'adjudication publique le
03/12/2020 à 11 h 30 m du matin au siège de la commune le matériel hors usage designer
ci-après :

N°	type	Nombre
1	Clapet a 10 cases	3
2	bureau président	2
3	bureaux	4
4	chaises	48
5	Armoire métallique	5
6	Table micro-ordinateur	1
7	Filtre anti reflet	1
8	Scanner VIBRANT	1
9	Table photocopieur	1
10	Table salle réunion	1
11	Stabilisateur	1
12	Chauffage a huile de 10 elem	2
13	Appareil FAX	2
14	ordinateur	2
15	Imprimant laser	1
16	Bureau atlas	9
17	tapis	4
18	Table réunion en bois 5 mètres	1
19	photocopieuse Bizhub 165	1
20	fauteuil roulant	1
21	Classeur à tiroirs	1
22	Portes métallique	1
23	Portes en bois	2

L'adjudicataire doit verser le prix d'achat plus 10% en faveur de la commune.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont :

- ✓ Demande de participation
- ✓ Photocopie de la carte d'identité nationale

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la commune rurale de SIDI BOUBKER EL HAJ
situé à l'adresse ci-dessus
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au siège de la commune.

N° 9514/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la formation des cadres



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
وتكوين الأطر

Présidence

Avis Rectificatif Concernant l'A/O N° 44IUH2C/2020

La Présidente de l'université Hassan II de Casablanca informe que l'avis d'appel d'offre ouvert publié sur le journal : Libération Réf N° : 9158 du 05/11/2020.

A été corrigé comme suit :

Avis erroné	Avis corrigé
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :	Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :
Lot N° 1 : 10 000,00 DHS TTC	Lot N° 1 : 10 000,00 DHS
Lot N° 2 : 15 000,00 DHS TTC	Lot N° 2 : 15 000,00 DHS

N° 9517/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-Safi
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX-N°: 51/INV/2020 (Séance publique)

Le 04/12/2020 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux de construction des salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en huit lots séparés :**

- LOT N°01: Construction de huit (08) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°02: Construction de neuf (09) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°03: Construction de onze (11) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°04: Construction de douze (12) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°05: Construction de dix (10) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°06: Construction de neuf (09) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°07: Construction de onze (11) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°08: Construction de dix (10) salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des travaux dhs TTC	
	En Chiffres	En lettre	En Chiffres	En lettre
01	24 000,00	Vingt-quatre mille dirhams	1 548 712,08	Un Million cinq cent quarante-huit Mille sept cent douze Dirhams Huit Cts
02	27 000,00	Vingt-sept mille dirhams	1 774 616,40	Un Million sept cent Soixante-quatorze Mille six cent seize Dirhams quarante Cts
03	32 000,00	Trente-deux mille dirhams	2 134 015,20	Deux Million cent trente-quatre Mille quinze Dirhams vingt Cts
04	31 000,00	Trente et un mille dirhams	2 050 621,20	Deux Million Cinquante Mille six cent vingt et un Dirhams vingt Cts
05	29 000,00	Vingt-neuf mille dirhams	1 930 824,00	Un Million neuf cent trente Mille huit cent vingt-quatre Dirhams
06	27 000,00	Vingt-sept mille dirhams	1 774 616,40	Un Million sept cent Soixante-quatorze Mille six cent seize Dirhams quarante Cts
07	32 000,00	Trente-deux mille dirhams	2 134 015,20	Deux Million cent trente-quatre Mille quinze Dirhams vingt Cts
08	29 000,00	Vingt-neuf mille dirhams	1 926 918,00	Un Million neuf cent vingt-six Mille neuf cent dix-huit Dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9519/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°: 50/INV/2020 (Séance publique)

Le 04/12/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, strictement réservés à la PME ayant pour objet: **L'acquisition de mobilier d'enseignement pour les établissements scolaires d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimation de la prestation en dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
3000,00	Trois mille dirhams	198 720,00	cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.
- La date de dépôt de la documentation (des articles qui portent l'Astérisque) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 156 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9518/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-Safi
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX-N°: 52/INV/2020 (Séance publique)

Le 04 DECEMBRE 2020 à 12 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et l'estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des travaux dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
30 000,00	Trente Mille Dirhams	1 999 992,00	Un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Mille neuf cent quatre-vingt-douze Dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9520/PA

STE GMAL SARL
- Aux termes d'un acte s.p en date du 28 Août 2020, les associés de la société GMAL SARL, ont décidé de transférer le siège social à la nouvelle : 37 RUE DE NEUF BRISAK MAGASIN RDC.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 02 Novembre 2020 sous n° 752339.

N° 9524/PA

STE MANZILBAT
Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.p en date du 23/09/2020, il a été établi les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE MANZILBAT » SARL, Objet : PROMOTION IMMOBILIERE, SIEGE SOCIAL: 59 BD ZERKTOUNI 3ème EGT N° 8 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, MR.ABDELHADI MARDI à 500 parts, MR. KHALID NOUSAIR à 500 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la signature de MR.ABDELHADI MARDI et MR.KHALID NOUSAIR conjointement.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 02 Novembre 2020 sous le numéro de Registre de Commerce 478179 et n° de dépôt 752237.

N° 9525/PA

« PHILLY TRUCKS »
SARL AU
Suite aux statuts établis le 07/10/2020, il a été décidé la création de la société
Dénomination : PHILLY

TRUCKS
Forme juridique : SARL AU
Capital social : 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en mille parts sociales de cent dirhams chacune souscrites intégralement libérées et attribuées à l'associé unique :
• Mr.TOUFIK BEGGAR(1000 part)
Siège social : • 26, Avenue Mers Sultan, Apt 3 Etage 1, Casablanca
Objet social :
• TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL DE MARCHANDISES
• IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT)
RC N°:478545
La gérance : est assurée par Mlle HAFSA BEGGAR
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de casablanca Le 04/11/2020 sous le n°26303

N° 9526/PA

TK BUILDING
• Dénomination : «TK BUILDING»
• Forme juridique : « SARL AU »
• Objet: Travaux divers ou Constructions (Entrepreneur d'Immobilier).
• Siège social: Bd Fouarat N 210 RDC Hay Mohammadi – Casablanca.
• Durée: 99 ans
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
• BETTACH Khalid: 1000 parts.
• Gérance : BETTACH Khalid.
• Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 04/11/2020 Sous le numéro de RC : 478529.

N° 9527/PA

DANY.IDZI
• Dénomination : «DANY.IDZI»
• Forme juridique : « SARL AU »
• Objet: Conseil de Gestion d'ouvertures des Projets (Restauration et Fast-food).
• Siège social: 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 – Casablanca.
• Durée: 99 ans
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
• DANY Ahmed : 1000 parts.
• Gérance : DANY Ahmed.
• Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 21/10/2020 Sous le numéro de RC : 476709.

N° 9528/PA

ESPACE FINANCE SARL
CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2
Belvédère - Casablanca
Tél.: 0522 40 06 92/91
Fax : 0522 40 05 43
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : CHARAF CONCEPTION S.A.R.L A.U
- Objet : LA CONCEPTION ET LA CHAUDRONNERIE,
- Siège Sociale : 13, Rue Ahmed El Majjati, Résidence les Alpes, 1er Etage N°8, Maarif – Casablanca,
- Capital Social : Cent mille (100 000.00) dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Charaf Eddine HAJJI.
- Durée : 99 ans.
- Gérance : La société est gérée

et administrée par Mr Charaf Eddine HAJJI pour une durée indéterminée,
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année,
- Registre de commerce : La société est immatriculée au RC sous N°478345.
- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 03/11/2020 sous N°752457.

N° 9529/PA

ESPACE FINANCE SARL
CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2
Belvédère - Casablanca
Tél.: 0522 40 06 92/91
Fax : 0522 40 05 43
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/10/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : TAPIMA S.A.R.L A.U

- Objet : Import et distribution de produits textiles,
- Siège Sociale : 13, Rue Ahmed El Majjati, Résidence les Alpes, 1er Etage N°8, Maarif – Casablanca,
- Capital Social : Cent mille (100 000.00) dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Mustapha TAIL.
- Durée : 99 ans.
- Gérance : La société est gérée et administrée par Mr Mustapha TAIL pour une durée indéterminée,
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année,
- Registre de commerce : La société est immatriculée au RC sous N°478339.
- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 03/11/2020 sous N°752451.

N° 9530/PA

FIRST HORIZON
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 07/10/2020, il a été

établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes:
Dénomination : FIRST HORIZON - S.A.R.L AU
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Objet- Promoteur immobilier - Travaux divers ou construction.
Siège Social : GROUP ATTA-KADOUME GH 2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : Fixée à 200.000,00 DHS (Deux Cent Mille Dirhams) divisé en 2000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :
- 1000 Parts attribuées à Mr. MOHAMED AZ.
GERANCE : Monsieur MOHAMED AZ est désigné Gérant de la Société.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 09/11/2020 Sous le N° 753065 La Société est immatriculée au RC N° 478819.

N° 9531/PA

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية الخاص بموظفي الجماعة الترابية لبيار.

يعين رئيس الجماعة الترابية لبيار عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية الخاصة بالموظفين العاملين بالجماعة والمستوفين للشروط النظامية المطلوبة وذلك يوم السبت: 05 نونبر 2020، بمقر جماعة لبيار وفق الجدولة أسفله:

الامتحان المهني	الشروط النظامية	عدد التناصب	السنة	تاريخ ومكان إجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7	6 سنوات من الخدمة الفعلية بصفة مساعد تقني الدرجة الثالثة السلم 6.	01	2020	بغاية الاجتماعات بمقر الجماعة	2020.12.04

توجه جميع طلبات الترشيح إلى رئيس الجماعة الترابية لبيار عن طريق البريد المضمون أو تودع مباشرة بمكتب مدير المصالح بالجماعة مقابل وصل إيداع.

N° 9521/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم كلميم
دائرة القصبلي
قيادة لبيار
الجماعة الترابية: لبيار
عدد: / ح / ك / م

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 بجماعة كريفات

تنظم جماعة كريفات لفائدة الموظفين المتميزين لميزانية هذه الجماعة امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لولوج الدرجات المحددة في الجدول أسفله.

و يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بهذه الجماعة وفق التاريخ الوارد بالجدول أسفله:

الدرجة المتمن بشانها	تاريخ الامتحان الكتابي	تاريخ الامتحان الشفوي	مقر الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات	الشروط الواجب استيفائها للترشيح
تقني من الدرجة الاولى	2020/12/31	2021/01/02	مقر الجماعة	2020/12/14	6 سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة
مساعد اداري من الدرجة الثانية	2020/12/19	2020/12/26	مقر الجماعة كريفات	2020/12/14	
مساعد تقني من الدرجة الثانية	2020/12/20	2020/12/27	مقر الجماعة كريفات	2020/12/14	

N° 9522/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA CULTURE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION REGIONALE CASABLANCA SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE SETTAT



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 04/2020/D.P.SETTAT

Le Vendredi 04 décembre 2020 à dix heures (10.00 h) du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du Ministère de la culture , de la jeunesse et des sports , département jeunesse et sports à Settata sis au quartier administratif Bd Colonel Salah Eddine Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des Travaux d'aménagement à la salle couverte omnisports settat province de settat relevant de la direction provinciale du Ministère de la culture , de la jeunesse et des sports , département jeunesse et sports à Settata – lot unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la direction provinciale du ministère de la culture , de la jeunesse et des sports département jeunesse et sports à Settata. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics . gov . ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à : 50.000,00 dhs (Cinquante mille dirhams).
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre cent quarante et un mille neuf cent quatre vingt douze dhs ttc (1441.992.00 dhs ttc) .

Le contenu , la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27 – 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics et l'article 09 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09-2014 .

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité .
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la direction provinciale du ministère de la culture , de la jeunesse et des sports département jeunesse et sports à Settata
 - Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au Maitre d'ouvrage .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation .

Un dossier technique comprenant Pour les concurrents installés au Maroc.

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A-5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement le lieu , la date , la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation .

Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maitres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les dites prestations .

Chaque attestation précise notamment la nature des prestations , leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

N° 9523/PA

Sport

Début du stage de préparation du Onze national au Centre de football Mohammed VI



Le Onze national a entamé, lundi au Centre national de football Mohammed VI à Maâmoura, son stage de préparation en perspective de la double confrontation contre la sélection centrafricaine pour le compte des éliminatoires de la 32ème CAN dont les phases finales auront lieu au Cameroun.

Le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, qui a convoqué 25 joueurs à l'occasion de la reprise des échéances officielles après pratiquement un an d'arrêt à cause de la pandémie du nouveau coronavirus, disposera donc de quatre jours pour peaufiner les réglages avant l'opposition de vendredi à partir de 20 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca face à l'équipe de Centrafrique, match comptant pour la troisième manche du groupe E des éliminatoires de la CAN.

Pour préparer cette sortie officielle, l'équipe nationale a eu droit à deux matches amicaux disputés au cours des dates FIFA du mois dernier. Le premier s'était soldé sur une victoire par 3 à 1 contre le Sénégal et le second s'était achevé sur une issue de parité, un partout, face à la RD.Congo. Deux tests qui ont permis à Vahid Halilhodzic et son staff de voir à l'œuvre

le groupe comptant quelques néophytes qui ont donné pleinement satisfaction à l'instar d'Aymane Barkouk et Samy Mmaye qui font partie de la liste des 25. A propos du sociétaire de l'Eintracht Frankfurt, Halilhodzic n'a pas tari d'éloges à son égard, affirmant, lors de la conférence de presse de présentation des joueurs, que Barkouk est bien parti pour compter plusieurs capes avec l'EN au vu de ses performances qui pourraient se développer davantage au fil du temps, lui qui n'a que 22 printemps et qui s'est dit comblé de porter le maillot des Lions de l'Atlas après avoir défendu les couleurs de la National Mannschaft des U20.

Pour Vahid Halilhodzic, qui s'était montré satisfait de la prestation livrée par ses poulains contre le Sénégal mais beaucoup moins de la copie rendue face à la RDC, la double confrontation contre la Centrafrique « n'est pas gagnée d'avance », et il va falloir mettre les bouchées doubles en vue de remporter cette partie et aborder la quatrième le 17 courant à Douala, face à cette même équipe de Centrafrique dans de bonnes dispositions. C'est-à-dire aligner deux succès de rang devant permettre à l'EN de conserver les commandes de la poule E et

de baliser pratiquement son chemin pour la Coupe d'Afrique des nations qui se déroulera en janvier 2022.

Dans la course pour la CAN camerounaise, le Onze national évolue aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Pour la suite du parcours, et après les troisième et quatrième actes des éliminatoires, la sélection marocaine défiera en déplacement la Mauritanie (5ème journée-22 mars 2021) et le Burundi à domicile (6ème journée-30 mars 2021).

Comme précité, l'équipe du Maroc mène après deux manches le bal avec 4 points, ex aequo avec son homologue mauritanienne mais avec une meilleure différence de buts pour les Nationaux (+3 contre +2), devant les sélections de Centrafrique (3 unités) et du Burundi (0 point), sachant que les deux premiers du groupe se qualifieront pour la CAN camerounaise.

Mohamed Bouarab

Nouvelle victoire de l'EN de futsal

La sélection marocaine de football en salle a signé dimanche sa deuxième victoire face à son homologue ouzbèke sur le score de 3 buts à 1, en match amical disputé au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura.

Achraf Saoud, auteur d'un doublé, et Soufiane Mesrar ont inscrit les trois réalisations des Lions de l'Atlas, tandis que l'unique but de la sélection adverse a été l'œuvre de Davron Chorief.

C'est le deuxième succès des champions d'Afrique en titre face à la sélection de l'Ouzbékistan après la première confrontation qui s'est soldée samedi sur le score de 5 buts à 3.

Cette double confrontation amicale s'inscrit dans le cadre des préparatifs des hommes de Hicham Deguig pour la phase finale de la prochaine Coupe du monde.

Barkok double passeur et Tanane auteur d'un doublé

L'international marocain Ayman Barkok a été l'auteur d'une prestation remarquable samedi lors du match opposant son équipe d'Eintracht Francfort à Stuttgart dans le cadre du championnat allemand.

Ayman Barkok, entré en jeu au début de la deuxième mi-temps alors que son équipe perdait 2-0, a délivré deux passes décisives permettant à Francfort de revenir au score (2-2) grâce aux réalisations d'André Silva et David Abraham.

Après ce nul, Eintracht Francfort est toujours 10ème avec 10 points.

Ayman Barkok, 22 ans, a été convoqué par le coach national Vahid Halilhodzic pour prendre part à la double confrontation devant opposer les Lions de l'Atlas à la Centrafrique, les 13 et 17 novembre.

Ces matchs s'inscrivent dans le cadre des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-2022. Par ailleurs, l'international marocain

Oussama Tannane a offert dimanche une précieuse victoire au Vitesse Arnhem face au FC Emmen (3-1), en inscrivant un doublé lors de ce match comptant pour la 8è journée du championnat de Pays-Bas (Eredivisie). Titularisé, le Marocain a ouvert le score sur penalty dès la 9è minute de jeu, avant de doubler la mise à la 26è minute, sur une frappe puissante du pied gauche ne laissant aucune chance au portier adverse.

Son coéquipier Lois Openda a aggravé le score à une minute de la pause pour le compte du Vitesse Arnhem qui concède un but signé Michael Leeuw (58è).

Grâce à cette précieuse victoire, le Vitesse Arnhem se hisse à la deuxième position du classement du championnat néerlandais avec 21 points (7 victoires et 1 défaite), derrière l'Ajax Amsterdam de Noussair Mazraoui et Zakaria Labyad qui le devance à la différence de buts.

Retrait des journalistes sportifs de l'AGO du MAS



L'assemblée générale ordinaire du MAS, tenue dimanche 8 novembre 2020, à été boycottée par de nombreux journalistes sportifs affiliés aux sections régionales de l'association marocaine de la presse sportive et à l'alliance marocaine des journalistes sportifs, et ce en protestation contre "l'humiliation" dont ils ont fait l'objet de la part des "dirigeants" du Moghreb de Fès.

Dans un communiqué diffusé par les présidents des deux associations régionales, en l'occurrence Mo-

ammed Benyahia et Driss El Adel, les signataires dénoncent "l'interdiction" faite aux représentants des deux associations munis de leurs cartes de presse sportive de suivre les travaux de cette assemblée générale, malgré les correspondances adressées aux responsables du MAS, une semaine à l'avance, via l'adresse email du club, conformément à un communiqué publié par celui-ci.

Les sections régionales des deux associations dénoncent, au nom de l'ensemble de leurs adhérents, ce "comportement" et "l'absence des conditions appropriées" pour la médiatisation de cette AGO, soulignant que les organisateurs ont placé à l'extérieur de la salle des conférences un petit écran dépourvu de son, en application, semble-t-il, des mesures de protection contre la covid19.

Les journalistes et correspondants de la presse sportive se sont retirés de l'hôtel abritant l'AGO du MAS en réaction à cet "agissement" jugé humiliant à leur égard.

M. Bettache

La 8^{ème} édition du Tour international des motos de la Marche Verte s'achève à Marrakech



Les participants à la 8^e édition du Tour international des motos de la Marche Verte sont arrivés dimanche à Marrakech en provenance d'Essaouira, bouclant, ainsi, ce rendez-vous socio-sportif qui, six jours durant, a sillonné plusieurs villes du Royaume. Organisée par le Club Royal Motos, cette 8^e édition a réuni plus de 10 voitures et 120 motards, dont un motard de nationalité saoudienne et un autre de nationalité française, occasion de parcourir quelque 2.349 km à travers le Royaume, en partant de Rabat, vers Safi, Ouarzazate, Agadir, Guelmim, Essaouira et Marrakech, dernière étape de ce tour.

La participation féminine à cette compétition a été distinguée notamment avec la présence de deux participantes issues de la section hollandaise du club, fondée en 2018.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, le président du Club Royal Motos, Hicham Bennani, a fait savoir que le Tour

s'est déroulé dans un climat convivial et d'entraide entre tous les participants, relevant qu'aucun accident n'a été signalé durant tout le périple, et que tous les participants ont fini le tour dans d'excellentes conditions. Et M. Bennani de poursuivre que les participants ont vécu des moments inoubliables et forts, et ont relevé des défis, comme lorsque "les participants ont réussi, le 6 novembre à la Place Al Amal à Agadir, à dessiner via leurs motos, la grande étoile de l'étendard du Royaume, dans une ambiance de joie et de liesse, le temps de célébrer, à leur manière, cette fête si chère à tous les Marocains". "Un exploit unique que la famille du Club Royal Motos offre à tous les Marocains à l'occasion du 45^e anniversaire de la Marche Verte", s'est-il félicité.

En raison de la conjoncture exceptionnelle que traversent notre pays et le monde en raison de la propagation de la pandémie de la Covid-19, les organisateurs ont décidé

cette année, de réduire le nombre de participants, a-t-il relevé.

En parallèle au tour, les organisateurs ont décidé de mener une série de campagnes de sensibilisation et de prévention contre la Covid-19, et procédé à la distribution de masques de protection et de solutions hydroalcooliques au profit des associations et des habitants des villes traversées.

Ce tour s'est clôturé à Marrakech par une campagne de don de sang organisée dans le cadre des activités sociales initiées tout au long de cette manifestation socio-sportive. Cette initiative solidaire et humaine a permis de collecter quelque 71 poches de sang.

Dans une déclaration similaire, le secrétaire général du Club Royal Motos, Khalid Kadiri, a souligné que cette initiative vise à renflouer les stocks de sang notamment en ce moment marqué par un déficit flagrant de cette matière vitale pour sauver des vies

humaines. De son côté, M. Mahmoud Abghach, responsable des campagnes de collecte du sang au sein du Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) à Marrakech, a tenu à remercier le Club Royal Motos pour cette initiative humaine et solidaire, relevant que depuis sa fondation, le Club a été un partenaire essentiel du Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

En organisant cette initiative, ce Club vient de lancer un message de solidarité, qui signifie que le sport est aussi une "invitation" à l'entraide et à la solidarité, a-t-il insisté.

M. Abghach a saisi cette occasion pour lancer un appel aux citoyens afin de venir nombreux faire don de sang, notant que le CRTS a mis en place un dispositif réunissant toutes les conditions de sécurité sanitaire, afin que l'opération de don de sang se déroule conformément au protocole sanitaire mis en place par les autorités sanitaires compétentes.

Le Real Madrid s'effondre à Valence

Zidane : Aucune justification, aucune excuse



Le Real Madrid s'est complètement effondré 4-1 à Valence dimanche soir en clôture de la 9^e journée de Liga, et a essuyé sa deuxième défaite de la saison en championnat d'Espagne.

Karim Benzema a ouvert le score (23^e), mais les hommes de Zinédine Zidane se sont ensuite écroulés : ils ont offert quatre penaltys (dont trois transformés par Carlos Soler à la 35^e, 54^e et 63^e) ainsi qu'un but contre son camp de Raphaël Varane (43^e) à Valence, et retombent à la 4^e place au classement.

À l'issue de cette rencontre, l'entraîneur du Real, Zinédine Zidane, a déclaré en conférence de presse que "ça a été un match compliqué. On com-

mence bien le match la première demi-heure, mais après l'égalisation, on a flanché et la dynamique a changé. Après, il nous arrive de tout : trois penaltys, un but contre notre camp... C'est un peu dur de comprendre notre match aujourd'hui (dimanche). Ça a été un match compliqué. On a bien commencé, mais après l'égalisation, tout a changé. Il n'y a aucune justification, aucune excuse. Tout s'est ligué contre nous. C'est un mauvais match, un mauvais jour. On le sait, il faut être fort en défense. Si on l'est, on a suffisamment de qualités devant pour faire la différence. Le principal responsable, bien sûr, c'est moi. Je dois trouver des solutions à l'intérieur d'un match, et je ne les ai pas trouvées".

Les sportifs américains saluent l'élection de Joe Biden

De la superstar NBA LeBron James à la double championne du monde de foot et militante Megan Rapinoe, le monde du sport américain a salué samedi la victoire de Joe Biden, élu président des États-Unis.

Sur Twitter, James a posté une courte vidéo qui le montre en boucle fumer le cigare juste après son 4^e sacre NBA, remporté début octobre avec les Lakers. Avec cette légende : "More Than A Vote".

Une autre victoire en somme pour le "King", qui avait fait du lobbying pour que le vote noir pèse dans l'élection présidentielle américaine. Le meneur des Lakers avait notamment, avec d'autres personnalités du sport et de la culture, créé une association dont le but était de convaincre l'électorat noir de se rendre aux urnes, puisque le faible nombre de votants dans la communauté afro-américaine avait bénéficié à Donald Trump en 2016.

Le Congrès a également posté une photo d'une célèbre action datant de la finale 2016 remportée avec Cleveland contre Golden State. Un contre mémorable qu'il avait infligé à Andre Iguodala. Sa tête et celle de l'ancien Warrior ont été remplacées par celles de Biden et de Trump.

"Félicitations au président élu Joe Biden et à la vice-présidente élue Kamala Harris! Ils

ont mené une campagne loyale et honnête et je sais qu'ils dirigeront ce pays avec le même respect. Joe Biden va soigner et réunifier ce pays. Comme il l'a dit, il y a ni bleu ni rouge, mais que des Américains", a tweeté la légende des Lakers, Magic Johnson.

"L'Amérique a fait confiance au processus (de vote) et cela a payé", s'est félicité Joel Embiid, star des Sixers de Philadelphie, la ville où la poursuite du comptage des votes a permis à Biden de dépasser Trump en Pennsylvanie, État-clé ayant finalement confirmé sa victoire.

"Vos votes comptent !!!", a écrit Kyle Lowry, meneur des Raptors, rappelant l'importance cruciale de la poursuite de ce processus que Donald Trump a voulu vainement faire stopper.

La star du foot féminin Megan Rapinoe a elle tweeté ses "félicitations au Président élu Joe Biden et à Madame la vice-présidente Kamala Harris".

"Je ne peux pas sous-estimer à quel point c'est historique et incroyable pour Kamala Harris, pour les femmes noires et sud-asiatiques, partout et pour l'Amérique. Ne regardons jamais en arrière, jamais", a également écrit la championne du monde de 34 ans, avant, dans un troisième message, de dire "merci aux femmes noires".

Dans les tours endormies de la Défense à Paris

Un étage à moitié vide et un open space en quarantaine. Le nouveau quotidien de cette société illustre la réalité pesante à La Défense, fourmilière à l'arrêt depuis que la Covid-19 a remodelé l'activité autrefois foisonnante du plus grand quartier d'affaires européen aux portes de Paris.

Après avoir refermé la porte de l'espace de travail de 25 postes à l'isolement depuis qu'un cas Covid a été détecté au sein d'une équipe, Laurent Lévy, directeur général de Freelance.com, située au 18^e étage de la Grande arche, parcourt les 1.200 m² à moitié déserts de son entreprise de 200 salariés.

"On navigue à vue", lâche-t-il, sans compter "l'impact systémique qu'on va se prendre sur l'année 2021."

Par la fenêtre du plateau plongé dans le noir, les immenses tours futuristes percent à peine le ciel de plomb en cette journée d'automne morose, près d'un an après l'apparition du coronavirus.

En contrebas, les cadres supérieurs en costume slaloment entre les gratte-ciels du quatrième centre d'affaires au monde. Les grandes enseignes et le centre commercial Les 4 Temps brassent leur flux de consommateurs. Des adolescents en baskets squattent les marches menant à la Grande arche, dont des techniciens en apesanteur réparent l'ascenseur

vertigineux.

"Extérieurement, on dirait que c'est revenu à la normale", note Cyril de Thoury, manager dans une grande banque à La Défense.

Les rames du métro et du train de banlieue RER A déversent toujours au petit matin des grappes de travailleurs, certes masqués et silencieux, mais nombreux. Les terrasses de restaurants affichent complet au déjeuner. Les 564 hectares du quartier d'affaires semblent occupés.

Mais derrière les murs des 59 tours de verre et d'acier, plus rien ne ressemble au monde d'avant.

Selon l'établissement public Paris-La Défense, qui gère ce quartier construit dans les années 60, depuis la fin du confinement en France en mai, la fréquentation de ses quelque 180.000 salariés a baissé de 40%. Les 3,7 millions de m² de bureaux des 500 entreprises sont bien clairsemés.

De la fourmilière qu'était La Défense, qui abrite banques, sièges sociaux du CAC 40 ou grandes entreprises internationales, "il ne reste pas grand-chose", soupire Rabah Kidri, responsable d'équipe dans une grande banque du quartier.

Au bureau de ce trentenaire, entre le télétravail, les mesures barrières et les sens de circulation imposés, les salariés ne sont "plus jamais en même temps au même endroit". Les liens sociaux se délitent, le travail



est ralenti.

"Pour aller voir Antoine qui est à trois chaises derrière moi, je suis obligé de faire le tour de deux salles", explique le jeune homme, au siège de son entreprise deux à trois jours par semaine. "Si on le fait, c'est qu'il y a nécessité, (...) alors qu'avant, on pouvait le faire plusieurs fois dans la journée, ne serait-ce que pour voir comment ça allait ou se faire un petit coucou." Dans une autre tour, siège d'un géant de l'énergie, Mohamed, qui nettoie des bureaux à La Défense depuis 17 ans, a vu l'atmosphère changer radicalement.

"Avant la Covid, les employés se permettaient de boire un café avec nous, ils rigolaient. Maintenant, c'est

travail, travail et rien d'autre. Même quand ils nous voient à la cafétéria, ils vont nous regarder : est-ce que tu es masqué, quelle est ta société... Les gens sont méfiants !"

Pour les agents d'entretien, la pression est forte. "On est en première ligne. On n'a pas le droit à l'erreur. On oublie de mettre un savon dans les toilettes et l'affaire remonte tout en haut", raconte Mohamed, qui préfère ne pas donner son nom de famille.

Comme ses collègues, il craint d'attraper le virus "mais après on n'a pas le choix, il faut qu'on travaille." Le mot d'ordre : "rassurer", même si la charge de travail s'en trouve alourdie. "Les gens doivent voir qu'on est par-

tout, qu'on désinfecte les ascenseurs, les bureaux, comme ça, dès qu'ils touchent quelque chose, ils savent que ça a été nettoyé." A la pause déjeuner, Mohamed court pour tout aseptiser, claviers d'ordinateurs, tables, plexiglas entre les bureaux.

Rabah Kidri lui préfère éviter la cantine, qui n'a plus rien d'un lieu de convivialité: il faut y réserver sa place une semaine à l'avance, pour un créneau d'une demi-heure.

Dans une brasserie à deux pas de son travail, il va ce jour-là avec ses collègues du service "Asset management" déguster un burger commandé grâce à un code QR - pour éviter de toucher les menus. "On essaie de manger ensemble", notamment "dans des restaurants (...) pour ne plus avoir le masque et se retrouver un peu." Avant la pandémie, ils s'y côtoyaient pour des soirées d'intégration ou des pots de départ, aujourd'hui prohibés. Soupapes de décompression, les verres entre collègues à la sortie du bureau se raréfient, fermeture partielle des bars et couvre-feu de 21H00 à 6H00 obligent. "C'était un quartier très animé, je faisais de gros afterworks avec des concerts, des animations mais aujourd'hui, tout ça, c'est fini", se désole José Luque, directeur de la brasserie Histoire, dont les deux étages sont loin d'être remplis ce jour-là comme les autres.

Gratin de courgettes simplissime

Préparation :

Ingrédients : 6 Pers.

2 courgettes
4 pommes de terre
2 gousses d'ail
2 c. à soupe de crème fraîche
gruyère râpé
thym
sel, poivre

1. Epluchez et hachez l'ail.
2. Pelez les pommes de terre et les courgettes. Coupez-les en rondelles, pas trop épaisses.
3. Versez dans un plat à gratin beurré. Ajoutez l'ail haché. Ajoutez du thym, du sel et du poivre.
4. Dans un bol, mélangez le gruyère râpé avec la crème fraîche et versez sur le gratin.
5. Mettez au four à th.6 (180°C), pendant 20 à 30 min.
6. Servez chaud



Une nouvelle étude révèle la riche histoire génétique des chiens

Une grande partie de la diversité des espèces de chiens existait déjà à l'époque de la fin de la dernière période glaciaire, il y a environ 11.000 ans, révèle jeudi une étude s'étant intéressée à leur ADN et publiée dans la revue Science.

Une équipe de chercheurs de l'Institut Francis Crick de Londres a séquencé le génome de 27 chiens, dont des fragments de squelettes vieux de 11.000 ans, et dont certains vivaient en Europe, au Proche-Orient et en Sibérie.

A l'époque, bien avant la domestication d'autres espèces animales, il existait au moins cinq races de chien avec des origines génétiques distinctes.

"Certaines des différences que vous voyez en observant des chiens dans la rue viennent de la période glaciaire", résume le généticien Pontus Skoglund, un des principaux auteurs de l'étude.

"A la fin de cette période, les chiens étaient déjà largement dispersés à travers l'hémisphère nord".

Les chiens descendent des loups, mais le débat n'est pas encore tranché sur la date exacte de cette évolution (qui s'est produite durant une période vieille d'entre 25.000 et 40.000 ans).

Cette nouvelle étude n'entre pas dans ce vaste débat mais conforte l'idée qu'il n'y a

"qu'une seule origine" de l'évolution du loup au chien.

Tous les chiens ont donc probablement une origine commune, "une espèce de loups ancienne et non disparue".

Les données ADN prélevées sur des ossements permettent notamment de déterminer que les chiens européens il y a environ 4.000 ans étaient très différents les uns des autres mais que cette diversité s'est perdue à travers le temps.

"Bien que les chiens européens d'aujourd'hui aient des tailles et formes variées, génétiquement ils viennent d'un sous-ensemble dont la diversité est beaucoup plus limitée que ce qu'il y avait avant", explique un autre auteur de l'étude, Anders Bergstrom.

Les chiens ont pu évoluer de la même manière que les humains.

Ces derniers ont plus de copies d'un gène créant une enzyme digestive appelée amylase salivaire que les chimpanzés, par exemple.

Et de la même manière, les chiens ont plus de copies de ce gène que les loups, une tendance qui s'est accentuée quand leur régime s'est adapté à la vie agricole.

"Comprendre l'histoire des chiens nous permet non seulement de comprendre la leur, mais également la nôtre", explique Anders Bergstrom.